



Rapport annuel 2004

Rapport financier



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement investit dans les banques et entreprises essentielles au renforcement de l'économie de marché dans 27 pays, de l'Europe centrale à l'Asie centrale. Son capital est détenu par 60 gouvernements et deux institutions internationales.

Les investissements de la BERD, qui concernent quasiment toutes les catégories d'entreprises et d'institutions financières, prennent essentiellement la forme de prêts et de prises de participation. Ils doivent faire progresser la transition vers l'économie de marché et observer les normes de gouvernance les plus élevées. La BERD ne s'implique pas dans des projets susceptibles d'être financés dans les mêmes conditions par le secteur privé. Pour soutenir ses activités d'investissement, elle maintient le dialogue avec les gouvernements pour promouvoir l'état de droit et la démocratie.

Rapport annuel 2004

Rapport financier

Table des matières

02	Principaux repères
03	Résultats financiers
	Comptes annuels
11	Compte de résultat
12	Bilan
13	Variations des capitaux propres
14	Tableau de financement
15	Principes comptables
19	Gestion des risques
29	Notes annexes aux comptes annuels
42	Résumé des fonds spéciaux
	Responsabilité en matière d'information financière
45	Responsabilité de la Direction
46	Rapport des auditeurs indépendants
47	Rapport des auditeurs indépendants

Le rapport annuel 2004 de la BERD est constitué de deux volumes distincts : la présentation annuelle et le rapport financier, qui comprennent les comptes annuels et les notes explicatives.

Ces deux volumes sont publiés en allemand, en anglais, en français et en russe.

Des exemplaires peuvent être fournis gratuitement par le Bureau des publications de la BERD :

One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Principaux repères

Résultats financiers 2000-2004

(En millions d'euros)	2004	2003	2002	2001	2000
Produit d'exploitation¹	542,1	557,9	471,8	501,5	519,2
Charges et dotation aux amortissements¹	(159,5)	(158,0)	(177,1)	(206,7)	(192,1)
Bénéfice brut d'exploitation	382,6	399,9	294,7	294,8	327,1
Provisions pour dépréciation	(84,9)	(21,7)	(186,6)	(137,6)	(174,3)
Bénéfice net de l'exercice	297,7	378,2	108,1	157,2	152,8
Réserves et bénéfices non distribués	1 786,0	989,6	661,1	488,7	65,9
Provisions pour dépréciation (total cumulé)	1 139,7	1 169,6	1 291,0	1 224,2	1 212,1
Total des réserves et des provisions	2 925,7	2 159,2	1 952,1	1 712,9	1 278,0

¹ En 2000 et 2001, le produit d'exploitation a été comptabilisé avant report des commissions d'ouverture et d'engagement. Les charges et les amortissements ont été comptabilisés avant report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan.

Résultats opérationnels

	2004	2003	2002	2001	2000	Total cumulé 1991-2004
Nombre de projets	129	119	102	102	95	1 140
Financement de la BERD (en millions d'euros)	4 133	3 721	3 899	3 656	2 673	25 323
Mobilisation des ressources (en millions d'euros)	8 799	5 307	4 862	6 212	5 174	53 218
Valeur totale des projets (en millions d'euros)	12 932	9 028	8 761	9 868	7 847	78 542

Résultats financiers

La BERD a enregistré un résultat net après dotation aux provisions et ajustements comptables de 297,7 millions d'euros en 2004, contre 378,2 millions d'euros en 2003. Cette baisse est due notamment à une diminution des bénéfices sur les cessions de titres de participation, opérations fluctuantes par nature, et à un accroissement significatif des provisions générales¹ dû à la politique de la Banque visant à provisionner sur la base du portefeuille.

Les résultats de 2004 comprennent un crédit de 4,8 millions d'euros représentant la variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères (2003 : crédit de 10,3 millions d'euros). Ce chiffre ne traduit pas les résultats économiques enregistrés par la Banque au cours de l'exercice. Si l'on exclut l'impact de la variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères,² la Banque a enregistré un bénéfice après dotation aux provisions de 292,9 millions d'euros (2003 : 367,9 millions d'euros). Les réserves de la Banque sont passées de 989,6 millions d'euros fin 2003 à 1,79 milliard d'euros fin 2004, reflétant principalement les résultats nets de l'année et une augmentation en juste valeur des titres cotés de la Banque.

Le résultat d'exploitation de 377,8 millions d'euros avant dotation aux provisions et variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères a été de 3 % inférieur au résultat d'exploitation de l'exercice précédent (389,6 millions d'euros) sur une base équivalente. La diminution de la valeur des prêts dépréciés s'est poursuivie en 2004 avec l'amélioration de la cote de risque de plusieurs projets. Au 31 décembre 2004, la Banque détenait 17 prêts dépréciés pour un total de 85,8 millions d'euros, contre 19 (125,2 millions d'euros) fin 2003. Sur la différence, seuls 13,5 millions d'euros résultaient de passages en pertes et profits.

Des restructurations réussies et une amélioration générale des résultats du portefeuille des opérations bancaires ont permis de re-créditer des provisions individualisées existantes d'un montant total de 76,9 millions d'euros

(2003 : 89,7 millions d'euros). Ce montant, supérieur à celui des nouvelles provisions individualisées qui s'élevaient à 58,9 millions d'euros (2003 : 55,4 millions d'euros) a entraîné un crédit net pour l'exercice de 18 millions d'euros au titre des provisions individualisées liées à la dépréciation identifiée d'actifs des opérations bancaires (2003 : crédit net de 34,3 millions d'euros). Ces montants compensent partiellement 98,9 millions d'euros de nouvelles provisions générales nettes liées à la dépréciation non identifiée d'actifs (2003 : 50,8 millions d'euros) et 4 millions d'euros de provisions individualisées nettes liées à la dépréciation identifiée d'actifs de trésorerie (2003 : 5,2 millions d'euros).

Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice net de 218 millions d'euros (2003 : 311,9 millions d'euros) après répartition des dépenses, des provisions et des gains générés par le capital libéré. Ces chiffres traduisent de solides performances dans tous les secteurs de recettes, mais aussi une réduction d'une année sur l'autre des bénéfices nets sur la cession de titre de participation et un accroissement des provisions générales. Si l'on exclut la variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères, la Trésorerie a réalisé un bénéfice net de 74,9 millions d'euros après répartition des dépenses, des provisions et des gains générés par le capital libéré (2003 : 56 millions d'euros). Compte tenu de l'impact de 4,8 millions d'euros des couvertures ne répondant pas aux critères, la Trésorerie a enregistré pour l'exercice un bénéfice net de 79,7 millions d'euros (2003 : 66,3 millions d'euros).

¹ Les provisions sur la dépréciation de classes d'actifs similaires non identifiés individuellement comme dépréciés sont calculées sur la base du portefeuille pour les prêts et les titres de participation non cotés. La méthode d'évaluation de cette dépréciation est appliquée à l'encours net des décaissements à la fin du mois de décaissement.

² Voir comptes annuels, note annexe 5.

Les frais administratifs de la BERD, avant report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan, sont restés largement dans les limites du budget, grâce à la poursuite de la discipline budgétaire et à un contrôle efficace des dépenses. Si la monnaie de présentation des états financiers de la Banque est l'euro, la majeure partie des frais administratifs est libellée en livres sterling. Ces frais, y compris la dotation aux amortissements, se sont élevés à 138,1 millions de livres sterling, contre 132,8 millions de livres sterling en 2003. Par suite de l'affaiblissement en cours d'exercice de la livre sterling par rapport à l'euro, les frais administratifs exprimés en euros ont été inférieurs de 8,2 millions d'euros au niveau de l'année dernière, où ils s'élevaient à 195 millions d'euros (2003 : 203,2 millions d'euros).³

Fin 2004, les provisions pour les opérations bancaires s'élevaient au total à 1,08 milliard d'euros (2003 : 1,10 milliard d'euros), traduisant la volonté de la BERD d'effectuer un provisionnement prudent contre les risques bancaires. En termes d'actifs d'exploitation,⁴ ces chiffres représentaient 3 % des prêts souverains (2003 : 3 %), 7,8 % des prêts non-souverains (2003 : 8,5 %), 27,1 % des titres de participation non cotés (2003 : 31,2 %) et 2,6 % des titres de participation cotés⁵ (2003 : 5,6 %).

Opérations bancaires

Volume annuel des opérations et portefeuille

Le volume annuel des opérations⁶ a atteint 4,1 milliards d'euros en 2004, pour 129 projets (2003 : 3,7 milliards d'euros pour 119 projets). Il s'agit du plus haut niveau d'engagements annuels signés par la BERD à ce jour, en augmentation de 11 % par rapport aux chiffres de 2003. Les prises de participation et opérations assimilées ont représenté 21 % du volume des nouvelles opérations. 86 % des projets ont concerné le secteur privé. Le volume annuel des opérations inclut 77,7 millions d'euros d'opérations restructurées.

Le volume net cumulé a atteint 25,3 milliards d'euros fin 2004 (2003 : 22,7 milliards d'euros), représentant un montant total de projets, cofinancement compris, de 78,5 milliards d'euros (2003 : 68,5 milliards d'euros). L'encours net des engagements de la Banque est passé de 14,8 milliards d'euros fin 2003 à 15,3 milliards d'euros fin 2004. Les remboursements importants liés à un portefeuille arrivant à maturité ainsi que le renforcement continu de l'euro par rapport au dollar ont limité l'incidence sur le portefeuille des 4,1 milliards d'euros de volume annuel des opérations et limité à 3 % la croissance de ce portefeuille.

Le nombre de projets en cours de développement s'est accru en 2004, avec l'approbation de 150 projets par le Conseil d'administration. Il s'agit de prêts et de prises de participation de la Banque pour un total de 4,4 milliards d'euros, contre 4 milliards d'euros pour 133 projets en 2003. En 2004, le volume des projets approuvés par le Conseil d'administration a atteint un niveau record. Fin 2004, le total des projets approuvés par le Conseil

d'administration, net des annulations, s'élevait à 28,8 milliards d'euros (2003 : 26,2 milliards d'euros).

Les décaissements bruts ont atteint le niveau record de 3,4 milliards d'euros en 2004, soit une augmentation de 62 % par rapport au niveau enregistré en 2003 (2,1 milliards d'euros). Les actifs d'exploitation se sont élevés à 10,9 milliards d'euros fin 2004 (2003 : 9,4 milliards d'euros), dont 7,7 milliards d'euros en encours de prêts et 3,2 milliards d'euros en encours de prises de participations.

En 2004, la Banque a attiré un niveau sensiblement supérieur de cofinancements, pour un montant de 5,4 milliards d'euros. Elle a mobilisé 3,5 milliards provenant d'institutions de cofinancement commercial, 766 millions d'euros de cofinancement officiel, 613 millions d'euros d'institutions financières internationales et 466 millions d'euros d'agences de crédit à l'exportation. Par ailleurs, les activités de la Banque continuent d'être fermement soutenues par les donateurs, y compris le programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement.

Risques

Les procédures de cotation internes sont décrites en détail dans les Résultats financiers à la section "Risque de crédit des opérations bancaires" du chapitre "Gestion des risques financiers". Tous les projets et pays d'opérations se voient attribuer une cote de 1 à 10, 1 reflétant un risque faible et 10 un risque très élevé.

Compte tenu de la nature des marchés sur lesquels BERD opère et de son mandat en matière de transition, la majorité de ses opérations, au moment de leur approbation, sont cotées entre 4 et 6 dans des conditions normales (soit, approximativement, l'équivalent des cotes BBB à B de Standard & Poor). Au 31 décembre 2004, 76 % du portefeuille des prêts et prises de participation étaient classés dans les cotes de risques 4 à 6 (2003 : 77 %).

Le portefeuille de la BERD a continué de s'améliorer au premier semestre 2004 et est resté stable au deuxième semestre. Ces résultats sont dus aux bons résultats économiques de la Russie et de plusieurs pays d'opérations nouvellement entrés dans l'Union européenne, ainsi qu'à la bonne résistance générale des économies de la région. Cette tendance a entraîné une revalorisation de la cote de crédit de plusieurs pays d'opérations, tant par les agences de cotation indépendantes que par les services de cotation interne de la Banque. La taille du portefeuille douteux (prêts et prises de participation dans les cotes de risque 7 à 10), qui avait connu une croissance rapide après la crise russe de 1998, est restée inchangée et on a assisté pour la quatrième année consécutive à une baisse significative des actifs dépréciés. Pendant l'exercice, la valeur des prêts dépréciés est passée de 125,2 millions d'euros à 85,8 millions d'euros. On a également constaté une diminution des prises de participation dépréciées, qui sont passées de 366,2 millions d'euros à 324,4 millions d'euros.

³ Le report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements s'est élevé en 2004 à 35,5 millions d'euros (2003 : 45,2 millions d'euros). Les frais généraux, amortissements compris, déclarés pour l'exercice se sont élevés à 159,5 millions d'euros (2003 : 158 millions d'euros).

⁴ Les actifs d'exploitation comprennent l'encours net des décaissements et les corrections en juste valeur, le cas échéant.

⁵ Les titres de participation cotés peuvent faire l'objet de provisions individualisées pour dépréciation identifiée, mais ne sont pas soumis aux provisions générales pour dépréciation non identifiée d'actifs dans la mesure où ils sont comptabilisés en juste valeur.

⁶ Engagements contractés par la Banque pendant une période donnée (depuis le début de l'exercice), déduction faite des annulations ou cessations de ces engagements pendant la même période.

Actifs dépréciés

Lorsque la valeur des créances à recouvrer est compromise, la dépréciation, c'est-à-dire la différence entre la valeur comptabilisée du prêt et la valeur nette actuarielle de ses futures rentrées de trésorerie, est reprise en compte de résultat. Les prises de participation dépréciées sont celles pour lesquelles il est constaté une diminution permanente de la valeur de l'investissement, le recouvrement futur se trouvant donc remis en question. Tous les six mois, les projets sont examinés pour identifier une éventuelle dépréciation ; néanmoins certains événements peuvent déclencher un examen anticipé. Dans de tels cas, le recouvrement potentiel est estimé et des provisions spécifiques sont constituées.

Le graphique ci-contre présente l'évolution des actifs dépréciés de la Banque.

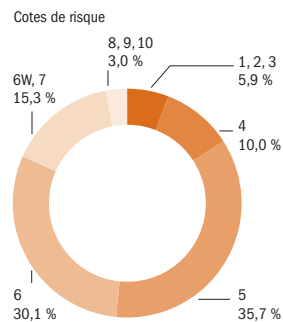
Le portefeuille d'actifs dépréciés de la Banque a atteint son niveau record à la mi-2000, à la suite de la crise russe de 1998. Depuis lors, grâce à l'amélioration ou à la restructuration réussie de certains projets et à quelques passages en pertes et profits, le niveau de ces actifs est passé à 4 % de l'encours net des décaissements au 31 décembre 2004, contre 5,4 % au 31 décembre 2003. Les passages en pertes et profits nets (après reprise consécutive à des projets précédemment passés en pertes et profits) ont été de 76,5 millions d'euros en 2004 (2003 : 62,6 millions d'euros).

Résultats financiers

Les opérations bancaires ont enregistré un bénéfice net (après dotation aux provisions et affectation des frais et des gains générés par le capital) de 218 millions d'euros en 2004, contre un bénéfice net de 311,9 millions d'euros sur les mêmes bases en 2003. Si l'on ne tient pas compte du report des commissions d'ouverture et d'engagement, le revenu d'exploitation des opérations bancaires s'est élevé à 490,5 millions d'euros en 2004, soit une baisse de 5 % par rapport au chiffre record de 515,7 millions d'euros enregistré en 2003. Cette diminution est notamment due à une baisse des bénéfices nets issus de la cession de titres de participation, qui se sont élevés à 122,4 millions d'euros en 2004, contre 155,9 millions d'euros en 2003. La contribution de ce compartiment au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations sensibles d'une année sur l'autre, puisqu'il est tributaire du calendrier de cession des titres. Pour une opération donnée, la cession est principalement liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prendra fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ses parts, sur le marché ou de gré à gré.

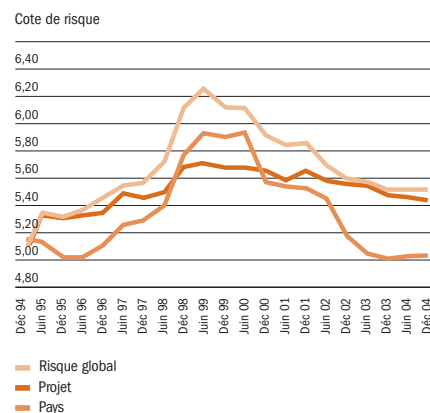
Cote de crédit du portefeuille des opérations bancaires

31 décembre 2004



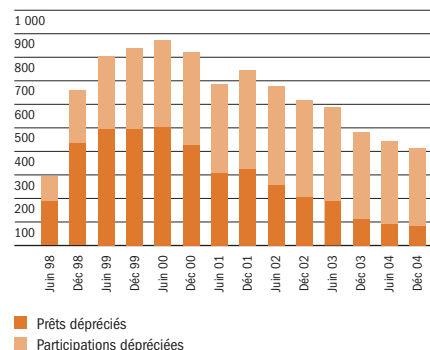
Note : les cotes de risque varient de 1 (risque faible) à 10 (risque très élevé).

Moyenne pondérée de la cote de risque global et des cotes liées aux projets et aux pays



Actifs dépréciés

(en millions d'euros)



Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004 (2003 : 9,6 milliards d'euros), dont 6,1 milliards d'euros de titres d'emprunt représentés par un titre, 1,8 milliard d'euros de placements avec nantissements et 0,7 milliard d'euros de placements auprès d'établissements de crédit (y compris les accords de rachat).

À la fin de 2004, 4,1 % du total des actifs de trésorerie étaient gérés par huit gestionnaires externes indépendants. Ces fonds sous gestion externe comprenaient 15,3 millions d'euros (2003 : 9,4 millions d'euros) pour les opérations sur taux en euros ⁷ et 334,5 millions d'euros (2003 : 299,4 millions d'euros) pour les opérations sur des actifs adossés à des titres hypothécaires en dollars cotés AAA. Ces montants sont placés auprès de gestionnaires indépendants pour pouvoir bénéficier de leur savoir-faire technique et pour disposer d'un indice de rendement externe. Ces gestionnaires sont tenus de suivre les procédures que la Banque applique à la gestion interne de ses fonds.

Risques

Pour gérer ses risques, la Banque distingue les risques de marché, de crédit, opérationnel, de liquidité et de règlement.

Risque de marché

Au 31 décembre 2004, la valeur en risque (VaR) ⁸ du portefeuille de trésorerie de la Banque, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de 10 jours, était de 3,1 millions d'euros ⁹ (2003 : 3,6 millions d'euros). La VaR moyenne au cours de l'exercice était de 4 millions d'euros, les valeurs variant entre 3 millions d'euros et 5,8 millions d'euros.

Les valeurs de la VaR en fin de mois ¹⁰ témoignent d'une utilisation limitée de la limite de VaR approuvée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des placements de trésorerie, soit 18 millions d'euros.

Dans le cadre de l'exposition au risque de marché des activités de trésorerie, la VaR des portefeuilles en gestion interne s'est établie à 1,3 million d'euros fin 2004 (2003 : 2,5 millions d'euros). La fourchette pendant l'exercice s'est établie entre 1,1 million d'euros et 5 millions d'euros, chiffres en baisse par rapport à 2003. La taille des portefeuilles en gestion interne auxquels correspondent ces chiffres était de 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2004 (2003 : 9,2 milliards d'euros).

En outre, les risques de marché encourus sur les placements sous gestion externe présentaient en fin d'exercice une VaR de 1,3 million d'euros (2003 : 0,5 million d'euros) pour le programme d'opérations libellées en euros et de 0,7 million d'euros (2003 : 0,7 million d'euros) pour le programme d'opérations libellées en dollars EU. ¹¹

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,09 million d'euros en fin d'exercice (2003 : 0,03 million d'euros). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'année 2004 et n'a jamais dépassé 1,8 million d'euros. Les taux d'intérêt ont donc continué à représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque.

Les options de taux d'intérêt ont été utilisées plus fréquemment que lors des années précédentes et plusieurs options de change à long terme ont été prises pendant l'exercice. Toutefois, la VaR sur les options ¹² ne représentait qu'un faible pourcentage de la VaR totale au cours de l'exercice ; fin 2004, en particulier, lorsque les options étaient réduites en comparaison de celles constatées en début d'année, la VaR sur les options est restée limitée à 0,2 millions d'euros (2003 : 0,3 million d'euros).

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a baissé d'une année sur l'autre, s'établissant à 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2004, contre 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Cette baisse, qui s'est principalement produite au dernier trimestre, était partiellement liée à la dépréciation du dollar EU par rapport à l'euro (une part importante des actifs de la Trésorerie est libellée en dollars EU, tandis que le risque de crédit est comptabilisé en euros).

Tandis que le climat économique et financier a continué de s'améliorer en 2004, la qualité du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie s'est légèrement détériorée. Fin 2004, la cote de crédit moyenne ¹³ pondérée par le risque maximal des contreparties était de 1,82, contre une cote moyenne de 1,74 enregistrée en fin d'exercice 2003. Ces chiffres traduisaient principalement une baisse des engagements à court terme avec des banques bénéficiant d'une cote élevée.

L'évolution des autres indicateurs a été plus positive. La moyenne pondérée des 10 % de risques les moins bien cotés est passée de 4,00 fin 2003 à 3,84 fin 2004. ¹⁴ Le pourcentage de opérations de la Trésorerie ayant la qualité de valeur d'investissement a également augmenté (96,5 % fin 2004, contre 95,8 % l'année précédente). La Trésorerie a été exposée à quelques émetteurs n'ayant pas la qualité de valeur d'investissement par suite de la baisse précédente des cotes de quelques investissements ABS cotés AAA à l'origine par de grandes agences de cotation externes.

⁷ Dans le programme euro, un montant notionnel est alloué aux gestionnaires qui interviennent sur les positions de taux. Au 31 décembre 2004, la valeur notionnelle du programme était de 334,1 millions d'euros.

⁸ Les chiffres présentés ici sont fondés sur une VaR à 99 % sur un horizon de 10 jours, afin de permettre la comparaison entre institutions. Le risque de marché est toutefois suivi quotidiennement en interne sur la base d'une perte moyenne escomptée au-delà de la valeur en risque (eVaR) à 95 % sur un horizon de 1 jour, avec des limites fixées en unités correspondantes. Le document du 2 avril 2004 sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de la Trésorerie, approuvé par le Conseil, a adopté l'eVaR en remplacement de la VaR comme méthode de mesure de l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change. Les valeurs eVaR ont été suivies pendant plusieurs années avant d'être adoptées dans le but de définir les limites appropriées. De même, les calculs de VaR continuent d'être produits et suivis quotidiennement (voir définitions au chapitre "Gestion des risques").

⁹ Cela signifie que la Banque a une chance sur cent de subir une perte d'au moins 3,1 millions d'euros sur une période de dix jours de bourse, par suite de variations défavorables des taux d'intérêt et de change.

¹⁰ La VaR est suivie quotidiennement pour les portefeuilles en gestion interne et le portefeuille en gestion externe d'opérations libellées en euros ; pour le portefeuille en gestion externe d'opérations libellées en dollars EU, la VaR est calculée chaque semaine par un spécialiste extérieur.

¹¹ La VaR du programme d'opérations libellées en dollars EU est calculée chaque semaine par un spécialiste extérieur.

¹² La VaR sur les options est conçue pour prendre en compte les aspects non linéaires du compte de résultat du portefeuille d'options de la Banque.

¹³ selon l'échelle de cotation interne de la Banque, où 1,70 équivaut à une cotation externe AA+/Aa1/AA+ de Standard & Poor/Moody/Fitch Ratings et où 2,00 équivaut à une cote externe AA/Aa2/AA.

¹⁴ soit de BBB/Baa2/BBB à un niveau intermédiaire entre BBB/Baa2/BBB et BBB+/Baa1/BBB+.

Résultats financiers

Les opérations de trésorerie, hors la variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères, ont enregistré en 2004 un bénéfice d'exploitation de 78,9 millions d'euros. Ces chiffres s'entendent avant dotation aux provisions, mais après affectation des dépenses et des gains générés par le capital. Le bénéfice d'exploitation avait été de 61,2 millions d'euros sur la même base en 2003. Pendant l'exercice, des provisions individualisées nettes de 4 millions d'euros (2003 : 5,2 millions d'euros) ont été constituées, soit un bénéfice net après dotation aux provisions de 74,9 millions d'euros (2003 : 56 millions d'euros). Compte tenu de la variation en juste valeur de 4,8 millions d'euros sur les couvertures ne répondant pas aux critères, la Trésorerie a enregistré pour l'exercice un bénéfice net de 79,7 millions d'euros (2003 : 66,3 millions d'euros).

Financement

Capital

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, le capital libéré atteignait 5,2 milliards d'euros. On enregistrait presque deux millions d'actions souscrites. Le versement de la septième tranche de l'augmentation de capital est devenu exigible en avril 2004 et le montant du capital libéré reçu est passé à 4,9 milliards d'euros, contre 4,6 milliards fin 2003. Le capital libéré à recevoir a été porté en valeur actuelle au bilan pour tenir compte des versements à venir.

L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre se montait au total à 18,1 millions d'euros fin 2004 (2003 : 16,9 millions d'euros).

Il existait également un retard dans l'encaissement d'un montant supplémentaire de 3,2 millions d'euros de billets à ordre déposés (2003 : 4,3 millions d'euros). Sur le total de l'encours des arriérés, soit 21,3 millions d'euros, un montant de 14,9 millions d'euros correspond à l'augmentation de capital.

Emprunts

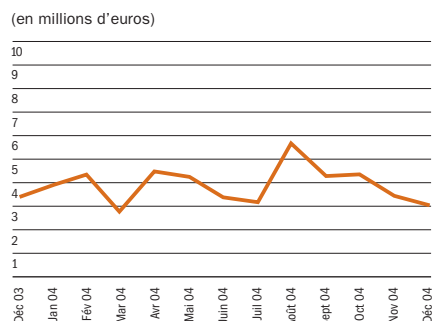
La politique de la BERD en matière d'emprunts répond à deux grands principes : d'une part, équilibrer la moyenne d'échéances de ses actifs et de ses passifs pour réduire les risques de refinancement et, d'autre part, se procurer au moindre coût les ressources à long terme dont elle a besoin pour ses opérations.

Au 31 décembre 2004, le total des emprunts se chiffrait à 13,9 milliards d'euros, soit une baisse de 0,3 milliard d'euros par rapport à 2003. Dans le cadre de son programme d'emprunts à moyen et à long terme, la Banque a procédé à 96 nouvelles opérations à un taux moyen après swap égal au LIBOR moins 37 points de base. On notera, entre autres, la première émission modèle globale sur 10 ans, pour un montant total de 1 milliard de dollars EU. L'encours des emprunts à moyen et à long terme en fin d'exercice avait une durée de vie moyenne de 8,3 ans au 31 décembre 2004, soit une légère baisse par rapport à 2003 (8,8 ans).

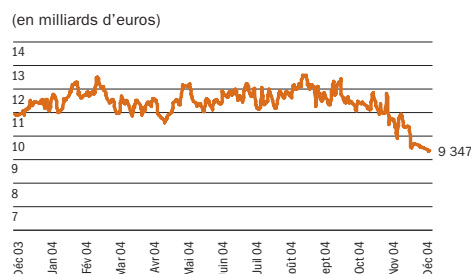
Outre les emprunts à moyen et long termes, la rubrique "Dettes représentées par un titre" inclut les émissions à court terme que la Banque utilise pour la gestion des avoirs en espèces.

Total de la VaR – limite générale : 18 millions d'euros

(10 jours de bourse,
intervalle de confiance de 99 %,
conforme aux normes de la BRI)

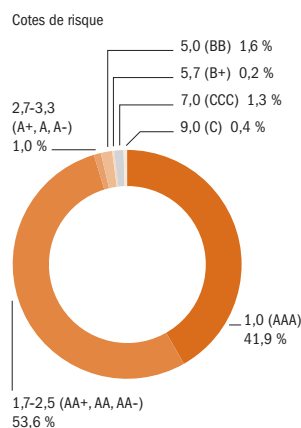


Évolution du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie en 2004



Cotation du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie

31 décembre 2004



Note : les cotes de risque varient de 1 (risque faible)
à 10 (risque très élevé).

Charges

Exprimés en livres sterling, les frais d'administration, amortissements non compris, ont atteint 126,2 millions de livres sterling en 2004, soit une augmentation de 2,6 millions de livres (2 %) par rapport à 2003. Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 3,8 millions de livres en 2004, dans la mesure où les charges de 2003 incluaient un crédit de 5,4 millions de livres lié à la résiliation du contrat de sous-location d'une partie du bâtiment abritant le siège de la BERD à Londres. Toutefois, les dépenses de 2004 reflètent pleinement l'incidence de la renégociation du bail du siège de la Banque, en juin 2003. Cette renégociation a réduit le coût du loyer, alors que les rentrées dues à la sous-location ont également diminué après la résiliation de la sous-location. Au total, ces mesures ont eu pour effet de réduire les frais de loyer annuels de la Banque de 2,9 millions de livres par rapport aux chiffres enregistrés début 2003.

Les coûts de personnel ont été de 83,1 millions de livres, contre 83 millions en 2003.

La Banque continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. Exprimés en euros, amortissement compris, les frais généraux de la BERD se sont élevés à 195 millions d'euros, soit une baisse de 4 % par rapport aux 203,2 millions d'euros enregistrés en 2003. Ces chiffres traduisent l'affaiblissement en cours d'exercice de la livre sterling par rapport à l'euro, ainsi qu'un programme de couverture sterling/euro ayant produit un bénéfice de 5 millions d'euros.

En 2004, la Banque a différé 35,5 millions d'euros de coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan, conformément à l'IAS 18 (2003 : 45,2 millions d'euros). Ces coûts, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement correspondantes de 48 millions d'euros (2003 : 45,2 millions d'euros), seront comptabilisés en produit des intérêts sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Le total des frais généraux et de l'amortissement a donc atteint 159,5 millions d'euros pour l'exercice.

Provisions

Le niveau des provisions de la BERD constituées au titre de la dépréciation non identifiée d'actifs du portefeuille pour les risques non souverains est fixé en fonction d'une évaluation des risques. Cette évaluation est effectuée par la Vice-Présidence chargée de la gestion des risques et s'applique à la fin du mois du décaissement. Une méthode distincte, qui tient compte du risque et du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, est appliquée à tous les risques souverains. Le cas échéant, la Banque constitue des provisions individualisées pour faire face à la dépréciation identifiée d'actifs, après un examen approfondi au cas par cas. Le montant des provisions est fixé en fonction de l'encours des décaissements nets à la date à laquelle les comptes sont arrêtés.

L'application suivie de la politique de provisionnement de la BERD a entraîné pour l'exercice une dotation aux provisions de 84,9 millions d'euros, contre 21,7 millions en 2003. En 2004, le montant des provisions au titre des opérations bancaires (80,9 millions d'euros) peut être réparti entre les provisions générales de portefeuille faisant suite à la dépréciation non identifiée d'actifs, qui se sont chiffrées à 98,9 millions d'euros, contre 50,8 millions d'euros en 2003, et les provisions individualisées liées à la dépréciation identifiée d'actifs, qui ont enregistré un crédit net de 18 millions d'euros en 2004, contre 34,3 millions d'euros en 2003. Un fort redressement de l'actif faisant suite à la restructuration des projets, qui sont donc repassés des provisions individualisées aux provisions générales pour un montant de 76,9 millions d'euros, a compensé les nouvelles provisions individualisées constituées pendant l'exercice, soit 58,9 millions d'euros. La dotation de 2004 comprend des provisions individualisées nettes sur les actifs de trésorerie d'un montant de 4 millions d'euros (2003 : 5,2 millions d'euros).

Ainsi, les provisions pour les opérations bancaires s'élevaient au total à 1,08 milliard d'euros fin 2004 (2003 : 1,10 milliard d'euros). En termes d'actifs d'exploitation, ces chiffres représentaient 3 % des prêts souverains (2003 : 3 %), 7,8 % des prêts non souverains (2003 : 8,5 %), 27,1 % des titres de participation non cotés (2003 : 31,2 %) et 2,6 % des titres de participation cotés (2003 : 5,6 %).

Perspectives pour 2005

La BERD a prévu dans son budget un solide bénéfice en 2005. Les résultats sont cependant soumis à l'incertitude de la conjoncture économique et des marchés financiers.

Rapports et informations complémentaires

La BERD applique les conventions comptables appropriées des institutions financières du secteur privé.

Une section des présents résultats financiers est consacrée à la publication des informations en matière de gestion du risque. Elle comprend un commentaire sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Gestion de la Banque

La Banque est résolue à continuer d'appliquer un système de gestion efficace. L'ensemble des responsabilités et des mécanismes de contrôle associés est clairement défini pour garantir que ses activités soient menées de façon transparente et responsable. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système de régulation et d'équilibre fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de la BERD est l'Accord portant sa création, qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés par des cadres et des agents.

Le Conseil des gouverneurs, qui représente les 62 actionnaires, est investi de tous les pouvoirs dans le cadre de la BERD. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Conseil d'administration et comités du Conseil

Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est responsable de la conduite des activités et des politiques de la Banque en général. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration a constitué trois comités pour faciliter ses travaux :

- le Comité d'audit ;
- le Comité du budget et des questions administratives ;
- le Comité de la politique financière et des opérations.

La composition de ces comités en 2004 est donnée dans la partie "Présentation annuelle" du Rapport annuel.

En 2004, le Comité d'audit a poursuivi le développement de ses activités. Il a tenu des réunions bilatérales avec l'auditeur externe de la Banque ainsi qu'avec la direction pour étudier les questions relatives aux finances, à la comptabilité, à la gestion des risques, à l'évaluation des projets, à la déontologie, au contrôle interne et à l'audit. Le comité a également continué d'examiner les comptes trimestriels et annuels de la Banque avant leur publication. Le mandat du Comité d'audit a été révisé en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution de la situation interne et externe en matière de gouvernance. Le Conseil d'administration est chargé d'évaluer les résultats et l'efficacité du Comité d'audit. La page 45 donne des informations complémentaires sur ce comité.

En 2004, la Banque a mis en place un cadre de certification des procédures de contrôle interne de l'information financière. La direction de la BERD a signé une déclaration publiée dans les comptes annuels, selon laquelle la Banque applique un système de contrôle interne efficace

sur ces rapports. Cette déclaration a été examinée par les auditeurs externes, dont l'opinion est également présentée dans les comptes annuels. Dans le cadre de ce projet, la Banque a effectué une large auto-évaluation qui lui a permis de développer son système de gestion du risque opérationnel. La section "Gestion des risques" des comptes annuels présente des informations complémentaires sur cette évaluation.

La Banque a examiné et comparé les principales caractéristiques de plusieurs cadres de contrôle interne avant d'adopter la procédure intitulée *Internal Control – Integrated Framework*¹⁵ du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Ce cadre a été adopté par d'autres institutions financières internationales, ou est sur le point de l'être. Il constitue également un modèle des meilleures pratiques internationales, particulièrement celles en vigueur aux États-Unis.

La certification des procédures de contrôle interne s'est attachée à identifier, décrire et consigner les principaux modes de contrôle interne de l'information financière. Cette opération a concerné l'ensemble de la Banque et a été coordonnée par la Vice-Présidence chargée des finances. Les principaux services impliqués dans les procédures de contrôle et l'information financière ont été identifiés après un examen des comptes annuels. Chaque service a décrit ses procédures et ses principaux modes de contrôle et les a soumis à un test pour en vérifier l'efficacité. Cette information a ensuite été utilisée par la Direction de la Banque pour sa déclaration relative à l'efficacité des procédures. Les auditeurs externes ont ensuite vérifié le système de test mis en œuvre par la Direction ainsi que les documents relatifs aux systèmes de contrôle avant de donner leur opinion sur la déclaration. La section intitulée "Responsabilité en matière d'information financière" donne des informations complémentaires à ce sujet.

¹⁵ Paru en Français sous le titre *La pratique du contrôle interne – COSO Report (n.d.t.)*.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs ; il est le représentant légal de la Banque et dirige l'institution selon les orientations fournies par le Conseil d'administration.

Comité exécutif

Le Comité exécutif, présidé par le Président de la Banque, est constitué des Vice-Présidents et des autres principaux responsables de l'institution.

Déontologie

Le Responsable de la déontologie de la Banque est également chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent. Il est responsable des questions liées à l'intégrité, ainsi que de l'application de bonnes méthodes de gestion. L'approbation par la Banque des nouvelles opérations et l'examen des opérations existantes auquel procède normalement la Banque comportent des éléments de diligence en matière de finance et d'intégrité. La Banque effectue une vérification de l'ensemble des transactions et clients potentiels pour s'assurer qu'ils ne représentent pas un risque en termes de blanchiment d'argent. Elle examine les principes et les procédures de lutte qu'elle demande à ses clients d'appliquer en la matière, tout particulièrement quand ces clients sont des institutions financières. La Banque met au point et examine différents programmes d'action et prend des mesures pour éviter de traiter avec des terroristes ou de financer des activités terroristes. Bien que la Banque ne soit pas une institution de dépôt, elle applique des mesures strictes pour apprendre à connaître ses clients, notamment en s'attachant à certains aspects particuliers de l'intégrité et à l'examen indépendant de ces risques. La Banque organise à intervalles réguliers des formations sur l'intégrité et la lutte contre le blanchiment d'argent à l'intention de son personnel et d'organes extérieurs afin d'améliorer leurs compétences et de mieux les sensibiliser à ces questions. Une décision de principe a également été prise, selon laquelle la Banque produira et publiera sur son site internet un rapport anti-corruption, sous l'autorité du Responsable de la déontologie.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. Dans son information financière, la Banque publie tous les renseignements appropriés sur les résultats de ses activités et les risques auxquels elles sont exposées et applique les meilleures pratiques suivies dans le secteur. En outre, elle présente fréquemment des rapports au Conseil d'administration et à ses comités. La direction générale a accès à des informations détaillées pour pouvoir surveiller la mise en œuvre des plans stratégiques, l'exécution des budgets et l'efficacité des procédures de contrôle financier.

Auditeur externe

Les principales dispositions de la politique de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe sont définies ci-dessous.

Un nouvel auditeur externe sera nommé tous les quatre ans, sauf si le Conseil d'administration en décide autrement dans l'intérêt de la Banque. Un même cabinet d'audit ne pourra toutefois exécuter plus de deux mandats consécutifs de quatre ans.

L'auditeur externe n'est pas autorisé à offrir des services hors audit, sauf dérogation particulière accordée dans l'intérêt de la Banque et soumise à l'approbation du Comité d'audit, ou au titre de conseils en matière de coopération technique pour des projets de clients. Les catégories suivantes ne peuvent toutefois faire l'objet d'une dérogation : services d'audit interne traités en externe, mise en œuvre d'importants systèmes financiers, comptabilité sous-traitée, gestion des systèmes informatiques, fourniture de travaux d'évaluation, de services actuariels ou juridiques ou de prestations en matière de gestion ou de ressources humaines.

Tous les honoraires d'audit ou de conseil (y compris au titre des contrats des fonds de coopération technique) payables à l'auditeur externe sont repris dans les notes annexes aux comptes annuels de la Banque.

L'indépendance de l'auditeur externe et les services qu'il fournit continueront de faire l'objet d'une évaluation annuelle par le Comité d'audit.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point pour rémunérer son personnel une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ;
- de motiver et d'encourager d'excellentes performances.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les rémunérations et les primes seraient fonction des résultats.

Les primes sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Les primes, bien qu'elles constituent un élément important de la rémunération totale, représentent un pourcentage limité du traitement de base.

Les membres du Conseil d'administration, le Président et les Vice-Présidents de la BERD ne bénéficient pas des primes. Le Conseil des gouverneurs fixe la rémunération des administrateurs et du Président, et le Conseil d'administration détermine celle des Vice-Présidents.

Comptes annuels

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2004	Note annexe	31 décembre 2004 En millions d'euros	31 décembre 2003 En millions d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts		302,1	297,4
Titres à revenu fixe et autres		236,9	219,6
Intérêts et charges assimilées		(222,9)	(199,5)
Produit net d'intérêt		316,1	317,5
Commissions nettes perçues	3	17,6	8,9
Produit des titres de participation		53,2	52,2
Opérations financières			
Gain net sur cession de titres de participation		122,4	155,9
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	4	28,0	13,1
Variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères	5	4,8	10,3
Produit d'exploitation		542,1	557,9
Frais administratifs	6	(143,1)	(141,8)
Dotations aux amortissements		(16,4)	(16,2)
Bénéfice brut d'exploitation		382,6	399,9
Provisions pour dépréciation	7	(84,9)	(21,7)
Bénéfice net de l'exercice		297,7	378,2

Bilan

Au 31 décembre 2004	Note annexe	En millions d'euros	31 décembre 2004 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2003 En millions d'euros
Actif					
Créances sur les établissements de crédit		684,5		2 164,8	
Créances garanties		1 752,8		1 464,6	
Titres d'emprunt	8	6 125,7		5 971,1	
			8 563,0		9 600,5
Autres actifs					
Instruments financiers dérivés	9	2 622,0		2 736,1	
Autres		709,6		467,5	
			3 331,6		3 203,6
Prêts et titres de participation					
Prêts	10	7 725,8		6 803,4	
Déduire : Provisions pour dépréciation	7	(507,5)		(465,1)	
			7 218,3		6 338,3
Titres de participation					
Déduire : Provisions pour dépréciation	7	3 196,1 (544,3)		2 611,2 (593,3)	
			2 651,8		2 017,9
			9 870,1		8 356,2
Actifs incorporels					
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	11	18,1		19,1	
Capital libéré à recevoir	12	13,6		18,4	
	15	567,7		847,5	
Total de l'actif			22 364,1		22 045,3
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit		913,3		1 111,9	
Dettes représentées par un titre	13	12 965,6		13 111,2	
			13 878,9		14 223,1
Autres passifs					
Instruments financiers dérivés	14	677,9		926,0	
Autres		824,6		709,9	
			1 502,5		1 635,9
Total du passif			15 381,4		15 859,0
Capitaux propres					
Capital souscrit	15	19 789,5		19 789,5	
Capital sujet à appel	15	(14 592,8)		(14 592,8)	
Capital libéré			5 196,7		5 196,7
Réserves et bénéfices non répartis	16		1 786,0		989,6
Total des capitaux propres			6 982,7		6 186,3
Total du passif et des capitaux propres			22 364,1		22 045,3
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées			5 179,2		5 664,9

La publication des présents comptes annuels a été approuvée par le Conseil d'administration le 8 mars 2005.

Variations des capitaux propres

	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve spéciale En millions d'euros	Réserve générale Autres réserves En millions d'euros	Réserve générale Bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des réserves et bénéfice de l'exercice En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2004							
Au 31 décembre 2002	19 789,5	(14 592,8)	157,6	420,5	83,0	661,1	5 857,8
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	4,4	-	4,4	4,4
Commissions désignées pour l'exercice précédent	-	-	5,3	-	(5,3)	-	-
Variation nette en juste valeur des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	-	-	-	20,5	-	20,5	20,5
Variation nette en juste valeur des couvertures de flux pour l'exercice	-	-	-	(7,1)	-	(7,1)	(7,1)
Ajustement en valeur actualisée pour le capital libéré à recevoir	-	-	-	(67,5)	-	(67,5)	(67,5)
Transfert des réserves	-	-	-	30,2	(30,2)	-	-
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	378,2	378,2	378,2
Au 31 décembre 2003	19 789,5	(14 592,8)	162,9	401,0	425,7	989,6	6 186,3
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	4,6	-	4,6	4,6
Commissions désignées pour l'exercice précédent	-	-	10,8	-	(10,8)	-	-
Variation nette en juste valeur des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	-	-	-	484,8	-	484,8	484,8
Variation nette en juste valeur des couvertures de flux pour l'exercice	-	-	-	9,3	-	9,3	9,3
Transfert des réserves	-	-	-	14,9	(14,9)	-	-
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	297,7	297,7	297,7
Au 31 décembre 2004	19 789,5	(14 592,8)	173,7	914,6	697,7	1 786,0	6 982,7

Tableau de financement

Exercice clos le 31 décembre 2004	En millions d'euros	31 décembre	31 décembre
		2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice d'exploitation de l'exercice ¹	297,7		378,2
Ajustements pour :			
Disparition de la décote liée aux actifs dépréciés	(1,4)		(2,4)
Variation en juste valeur sur le capital à recevoir et les opérations de couverture associées ²	(21,3)		(26,4)
Report des commissions d'ouverture et d'engagement et des coûts directs associés	12,5		-
Impôt interne	4,6		4,4
Bénéfices réalisés sur titres de participation	(122,4)		(155,9)
Pertes/(bénéfices) latents sur titres	10,7		(2,8)
(Bénéfices)/pertes réalisés sur titres disponibles à la vente	(2,3)		0,7
(Bénéfices)/pertes de change	(1,0)		1,4
Bénéfices sur la vente de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(0,2)		(0,1)
Dotations aux amortissements	16,4		16,2
Dotations aux provisions avant recouvrement d'actifs passés en pertes et profits	85,1		24,8
Bénéfice d'exploitation avant évolution des actifs d'exploitation	278,4		238,1
Diminution/(augmentation) des actifs d'exploitation :			
Intérêts à recevoir et charges constatées d'avance	1 077,0		(153,5)
Variation en juste valeur ²	(1 249,3)		(439,5)
Produit du remboursement de prêts ³	2 887,5		2 166,6
Produit du remboursement anticipé de prêts ³	761,5		185,7
Avances de fonds pour prêts ³	(4 835,6)		(3 074,9)
Produit de la cession de titres de participation ³	513,3		490,7
Avances de fonds pour titres de participation ³	(572,2)		(398,0)
Augmentation des passifs d'exploitation :			
Intérêts à payer et charges constatées	252,4		431,3
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'exploitation		(887,0)	(553,5)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	1 749,5		2 387,8
Achats de titres disponibles à la vente	(2 160,0)		(3 810,6)
Produit de la vente de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	0,2		0,1
Acquisition de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(10,6)		(10,1)
Créances nettes sur les établissements de crédit	49,5		(19,3)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement		(371,4)	(1 452,1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Fraction reçue du capital	301,0		333,0
Emission d'emprunts représentés par des titres	5 002,0		6 770,5
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(4 960,1)		(5 951,0)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		342,9	1 152,5
Diminution nette des disponibilités		(915,5)	(853,1)
Disponibilités en début de l'exercice		2 445,5	3 298,6
Disponibilités au 31 décembre		1 530,0	2 445,5

Les disponibilités se composent des créances et dettes ci-après, qui arrivent à échéance dans moins de trois mois :

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Créances sur des établissements de crédit	680,5	2 142,5
Créances garanties	1 752,8	1 401,4
Dettes envers des établissements de crédit	(903,3)	(1 098,4)
Disponibilités au 31 décembre	1 530,0	2 445,5

¹ Le bénéfice d'exploitation comprend 53,2 millions d'euros de dividendes reçus pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (31 décembre 2003 : 52,2 millions d'euros).

² Les chiffres 2003 pour la variation en juste valeur sur le capital à recevoir et les opérations de couverture associées (26,4 millions d'euros) et la variation en juste valeur (439,5 millions d'euros) ont été comptabilisés ensemble dans le tableau de financement 2003 sous la forme suivante : Variation en juste valeur (465,9 millions d'euros).

³ Ces rubriques, y compris les chiffres de l'exercice précédent, ont été déplacées des activités d'investissement vers les activités d'exploitation afin de mieux tenir compte de la nature de ces opérations.

Principes comptables

A Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les comptes annuels ont été préparés selon la comptabilisation aux coûts d'origine modifiée par la réévaluation comptable des titres d'investissements disponibles à la vente, des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction, et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode de l'amortissement du coût, lorsqu'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS, ont été retraités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir "Comptabilité de couverture" à la section "Dérivés" ci-après).

B Instruments financiers

Ces instruments sont répartis en plusieurs catégories, actifs financiers, passifs financiers et dérivés.

Actifs financiers

Détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend les actifs acquis dans le but de générer des bénéfices à partir des fluctuations de prix à court terme. Ces actifs sont mesurés en "juste valeur" sur la base de cotations du marché indépendantes, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat. Les actifs détenus dans cette catégorie sont comptabilisés à la date de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances émis par la Banque sont valorisés sur la base de leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS. Cela se produit principalement dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps spécifiques qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans de tels cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque du taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé. Les prêts sont reconnus à la date de règlement.

Disponibles à la vente

Cette catégorie comprend des actifs qui n'appartiennent pas spécifiquement à l'une des autres catégories. Pour la Banque, cela représente ses titres de participation et la majeure partie de son portefeuille-titres. Ces actifs sont estimés en juste valeur dans le bilan. La Banque comptabilise les variations de juste valeur dans les réserves, comme indiqué dans "Variation des capitaux propres", jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit considéré comme déprécié. La perte ou le profit cumulé préalablement comptabilisé dans les réserves doit alors être repris dans le compte de résultat.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est l'élément couvert dans une couverture comptabilisée en juste valeur répondant aux critères, le profit ou la perte généré par le risque couvert est enregistré dans le compte de résultat et non dans les réserves. Cela a pour effet d'assurer une cohérence dans les états financiers, les variations de valeur du dérivé servant de couverture figurant dans le compte de résultat. La comptabilité de couverture figure dans la trésorerie lorsque les swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les risques à taux fixe en taux variable.

Titres de participation

La base de juste valeur sur les titres de participation cotés est le cours acheteur de clôture cité à la date du bilan. Les titres de participation non cotés de la Banque sont détenus au coût d'origine, déduction faite d'éventuelles provisions pour dépréciation à la date du bilan, comme il n'y a pas de cours de marché disponibles sur un marché actif et que leur juste valeur ne peut ainsi être évaluée avec certitude. Les achats et ventes de titres de participation sont comptabilisés à la date de la transaction. La note annexe 10 analyse les titres de participation cotés et non cotés indiquant les achats et les ventes.

Portefeuille des titres de placement

La juste valeur des actifs disponibles à la vente dans le portefeuille de titres de placement de la Banque est déterminée par les cours fournis par des tiers, ou, en l'absence d'un marché actif, en utilisant des modèles d'actualisation des flux financiers contenant des données de marché observables. Dans cette catégorie des actifs disponibles à la vente du portefeuille de titres, on trouve les créances garanties. Il s'agit de structures dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété d'un actif de référence sont transférés à un tiers en utilisant un contrat de swap. Il s'agit donc d'une forme de prêt garanti. Les achats et les ventes d'actifs disponibles à la vente dans le portefeuille de titres de placement sont enregistrés à la date de transaction.

Passifs financiers

Détenus à des fins de transaction

Ce cas se rencontre lorsque la Banque a vendu des titres d'emprunt dont elle n'est pas encore propriétaire (vente à découvert) avec l'intention d'acheter ultérieurement ces titres à meilleur prix, réalisant ainsi un bénéfice. Ces passifs sont mesurés en juste valeur, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat.

Autres passifs financiers

À l'exception des passifs détenus à des fins de transaction, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés en amortissant les charges associées sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS.

Dérivés

Les dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS. Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves et couvre parfaitement le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Toute activité de couverture est identifiée explicitement et les informations pertinentes à cet égard sont fournies par le département Trésorerie de la Banque.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, résultat impossible à obtenir par d'autres méthodes. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être identifiée entre plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, la "couverture", est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, l'"élément couvert". Pour être compatible avec la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter les risques en matière de taux d'intérêt en utilisant les swaps pour convertir le risque de taux d'intérêt fixe, sur les actifs comme sur les passifs, en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de "juste valeur". Les variations en juste valeur des éléments de dérivés qui sont désignés et qualifiés en tant que couvertures de juste valeur et qui se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portés au compte de résultat, ainsi que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable à ce risque particulier.

Couvertures de liquidités

La Banque effectue également des opérations de couverture de liquidités, essentiellement afin de limiter le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions de la Banque quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La majorité de ces activités de couverture concerne l'exercice suivant, mais il est possible d'utiliser des couvertures de plus d'une année. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles.

Pour de plus amples informations sur les politiques de gestion du risque, veuillez vous reporter à la section "Gestion des risques", page 19.

C Disponibilités

Dans le tableau de financement, les disponibilités comprennent les instruments d'une maturité inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, disponibles à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime, moins les passifs à vue. Cette définition inclut les valeurs en monnaie locale acquises dans le cadre d'accords de revente et les soldes de trésorerie et de comptes courants dans des banques étrangères.

D Monnaies

Conformément à l'article 35 de l'Accord, la Banque a utilisé au départ l'ECU comme monnaie de présentation de ses comptes annuels. Suite au remplacement de l'ECU par l'euro le 1er janvier 1999, la monnaie de présentation des comptes annuels est désormais l'euro.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur au 31 décembre 2004. Les comptes non monétaires sont exprimés en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes de recettes et de dépenses sont convertis en euros au taux en vigueur à la date correspondante.

E Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros. Toutefois, les membres peuvent s'acquitter de leurs obligations de capital non seulement en euros, mais également en dollars des États-Unis (dollars EU) ou en yen japonais. À cet effet, un taux de change fixe pour chaque monnaie a été défini dans l'article 6 de l'Accord et ces taux de change fixes servent à mesurer la valeur du capital associé déclarée dans la ligne "Capitaux propres" du bilan. Cependant, le chiffre correspondant du capital en instance d'affectation repris à l'actif du bilan est mesuré aux taux de change en cours et ramené à sa valeur actuelle.

Afin de s'assurer que les rentrées de capital dues en dollars EU ou en yen japonais conservent, au minimum, leur valeur déterminée par les taux fixes de l'Accord, la politique de la Banque est de maintenir leur valeur en euros grâce à des contrats de couverture de change. Ces contrats sont inscrits en juste valeur conformément à l'IAS 39, tout profit ou perte étant porté au compte de résultat.

F Entreprises associées

La Banque a examiné tant la norme IAS 28 que la Directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers en ce qui concerne ses titres de participation. Elle a décidé d'appliquer la disposition de cette norme qui – dans la mesure où la Banque ne produit pas de comptes annuels consolidés – permet aux investissements dans les entreprises associées d'être maintenus au coût d'acquisition. Lorsque la Banque détient 20 % ou plus du capital d'une société dans laquelle elle a une participation, elle n'exerce pas, en principe, d'influence notable. Étant donné que la Banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, toutes ces participations sont comptabilisées au prix d'acquisition, avec indication dans la note annexe 10 de leur valeur comptable et de leur incidence sur le compte de résultat si les principes comptables en matière de participation avaient été appliqués.

G Provisions pour dépréciation

Lorsque la recouvrabilité des prêts et avances identifiés et des futures rentrées de trésorerie dues aux prises de participation non cotées est en question, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues, calculées en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine le cas échéant, sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si une provision pour dépréciation est prise sur un titre de participation coté ou actif de trésorerie, toute variation de la juste valeur précédemment comptabilisée dans les réserves est portée au compte de résultat. La Vice-présidence Gestion des risques de la Banque effectue normalement un examen des actifs tous les six mois, voire plus fréquemment. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pour la durée de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour les prêts et les titres de participation non cotés, les provisions pour dépréciation de ces actifs non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. L'application de la méthode de la Banque aboutit à une approximation du calcul de la dépréciation sur la base du portefeuille, c'est-à-dire la différence entre la valeur comptable des groupes d'actifs similaires et la valeur actuelle nette des rentrées de trésorerie attendues.

La dépréciation déterminée plus haut est déduite des prêts, titres de participation et actifs de trésorerie dans le bilan. Si nécessaire, la dépréciation des garanties est appliquée lorsque les garanties deviennent effectives et est fondée sur l'utilisation pour le financement des échanges. La méthodologie est compatible avec celle des actifs à risque non souverains (comme indiqué plus haut). Elle figure dans "Autres passifs".

Déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, la dépréciation est portée au compte de résultat (provisions pour dépréciation), comme indiqué à la note annexe 7. Lorsqu'un prêt ou titre de participation est réputé irrécouvrable, la valeur du capital (estimée si besoin est) est passée en pertes et profits. Pour ces dernières opérations, les recouvrements ultérieurs éventuels sont crédités au compte de résultat.

H Coûts de développement de programmes informatiques

Les coûts liés à la maintenance de programmes informatiques sont comptabilisés comme des charges au moment où ils sont engagés. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque, et qui devraient générer des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme des actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger les performances de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement logiciel comptabilisés comme actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

I Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, technologie et matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement en comparant le coût des différents éléments à leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété :	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans :	terme non échu
Technologie et matériel de bureau :	trois ans

J Comptabilité des contrats de location

Lorsque la Banque loue du matériel en assumant presque tous les avantages et les risques comme si elle en était propriétaire, les contrats sont classés comme des contrats de location-acquisition. Les biens sont considérés comme ayant été achetés directement pour un montant équivalent à la valeur estimative du prix de leur location pendant la durée du contrat. Le coût de leur location est inscrit au passif. Les intérêts correspondants sont comptabilisés en charges au compte de résultat pendant la durée du contrat de façon à produire une variation périodique constante sur le solde restant du passif. Le matériel acheté par des contrats de location-acquisition de cette nature est capitalisé et amorti de la manière indiquée à la section I ci-dessus.

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense encourue pendant l'exercice où intervient la résiliation.

K Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice en utilisant la méthode du taux effectif. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus par suppression de la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues.

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18, ainsi que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement. Ces éléments sont alors comptabilisés en produit des intérêts en utilisant la méthode des intérêts effectifs pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées à la date d'encaissement. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

L Plan de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le régime de retraite à prestations déterminées est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

L'actif – dans le cadre du régime à prestations déterminées – est la juste valeur des actifs du régime, moins la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date du bilan, compte tenu des ajustements pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date du bilan) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi permettant une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations dans les hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestation et autres ajustements actuariels, tels que déterminés sur les conseils d'actuaires indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif si elle est supérieure. Les actuaires conseillent aussi la Banque au sujet des cotisations à verser au régime à prestations déterminées, lesquelles sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

M Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

N Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles considérées comme faisant partie des frais de premier établissement de la Banque sont comptabilisées dans le compte de résultat selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement desdites immobilisations. Les autres subventions sont comptabilisées de manière symétrique aux charges concernées sur l'exercice au cours duquel celles-ci sont encourues. Le solde des subventions reçues ou à recevoir non porté au compte de résultat est comptabilisé au bilan comme produit constaté d'avance au poste "Autres passifs".

O Coûts d'emprunt

Les emprunts sont enregistrés au départ "au coût réel", c'est-à-dire au produit que rapporte leur émission, déduction faite des frais de transaction. Par la suite, ils sont indiqués au coût amorti, et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat pour toute la durée de l'emprunt, en utilisant la méthode du taux effectif. Lorsque les emprunts sont associés à des dérivés et répondent aux critères de comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39, la valeur en coût amorti est ajustée en fonction de la juste valeur des risques faisant l'objet d'une couverture.

P Éléments de comparaison

En cas de besoin, les chiffres fournis à titre de comparaison ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation pour l'exercice en cours.

Gestion des risques

A Principes de gestion financière et de gestion des risques

Les politiques financières de la Banque reposent sur les principes d'une saine gestion financière, qui sont définis dans l'Accord portant création de la Banque. Ces principes délimitent le cadre à l'intérieur duquel elle doit s'acquitter de son mandat.

Les principes de gestion financière de la Banque doivent lui permettre :

- de garantir sa viabilité financière ;
- d'accumuler des réserves et d'assurer une rentabilité durable ;
- d'orienter toutes ses activités vers le marché et l'obtention de résultats ;
- de travailler sur la base d'un système de gestion globale des risques ; et
- de garantir la transparence de ses opérations, de veiller au respect de l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux et d'appliquer une gestion efficace.

Les procédures financières de la BERD définissent les indicateurs et les limites applicables aux opérations bancaires et de trésorerie. Ces documents portent sur i) le provisionnement ; ii) les règles de valorisation ; iii) les dispositions en matière de liquidité.

- i) Les dispositions relatives au provisionnement permettent de fixer le montant des dotations au titre du risque général et de déterminer les principes régissant les risques individualisés à appliquer à tous les actifs. Afin de vérifier si cette politique est appropriée, le total des provisions est comparé à intervalles réguliers aux pertes calculées au moyen du modèle de risques liés au capital de la Banque. La politique de provisionnement est revue chaque année.
- ii) Les dispositions relatives à la valorisation précisent les critères et les normes applicables aux prêts, aux garanties et aux prises de participation.
- iii) Les dispositions en matière de liquidité font l'objet d'un examen annuel. Elles définissent la part des actifs liquides dont la Banque doit disposer ainsi que ses besoins d'emprunt à moyen terme pour le prochain exercice. En 2004, l'examen annuel a confirmé la politique de la Banque en matière de liquidités adoptée en 2001 et réaffirmé le rôle central joué par les liquidités dans la solidité financière de l'institution.

Sont également arrêtées les conditions d'utilisation du capital, les limites de risques pour le portefeuille des opérations bancaires, les règles de couverture des risques, celles pour l'évaluation des participations ainsi que les critères de cession et les procédures à appliquer, les conditions des prises fermes, le dispositif de gestion globale des risques et de gestion d'entreprise. Ces politiques sont régulièrement examinées à la lumière de l'expérience et des événements extérieurs.

Les dispositions financières exigent que le Conseil d'administration approuve un document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie, qui définit les limites de risque acceptables par la Trésorerie dans la gestion de son exposition. Après la réorganisation interne de 2003, qui a vu la création de la Vice-Présidence chargée de la gestion des risques, ce document a été réédité en 2004. Il traite de tous les aspects des opérations de

trésorerie impliquant des risques financiers, ainsi que de l'ensemble des activités de gestion des risques de trésorerie visant à identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. Par ailleurs, des directives en matière de trésorerie et de gestion des risques associés ont été élaborées afin de définir les procédures liées à la prise de risque et à la gestion du risque applicables par la Trésorerie.

C'est en application du document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie que le Conseil d'administration délègue au Vice-Président chargé des finances son pouvoir en matière de gestion et au Vice-Président chargé de la gestion des risques ses prérogatives en matière d'identification, d'évaluation, de suivi et d'atténuation des risques de trésorerie de la Banque. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème d'interprétation matérielle. Le Comité de la politique financière et des opérations examine régulièrement le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation. Le processus d'analyse des opérations de crédit décrit les procédures relatives à l'approbation, à la gestion et à l'examen des risques bancaires qui sont ensuite examinées à intervalles réguliers par le Comité d'audit de la Banque et soumis au Conseil pour approbation.

La Vice-Présidence chargée de la gestion des risques assume la responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du contrôle et de l'atténuation de tous les risques auxquels s'expose la Banque dans ses opérations bancaires et dans ses opérations de trésorerie. Le Vice-Président chargé de la gestion des risques est membre du Comité exécutif, au même titre que le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires et le Vice-Président chargé des finances, dont dépend la Trésorerie. Le Vice-Président chargé de la gestion des risques assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en la matière, dans le cadre des opérations bancaires comme de la trésorerie. Son service veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués par le biais de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques dans le secteur bancaire.

Les risques bancaires sont gérés par le Comité des opérations, composé du premier Vice-Président, du Vice-Président chargé des finances, du Vice-Président chargé de la gestion des risques, du Directeur des affaires économique, du Directeur des affaires juridiques et du Directeur de la gestion des risques. Le Comité des opérations se réunit chaque semaine et examine tous les projets du département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Le Comité des opérations agit en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'administration et qui l'habilitent à approuver des projets entrant dans le cadre des orientations définies par le Conseil en matière d'opérations. Le Comité est également chargé du contrôle de la gestion du portefeuille des opérations bancaires, de l'agrément des modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et de l'approbation des recommandations du service de gestion des risques en matière de provisions générales et individualisées.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie qui a été créé en 2003 dans le cadre de la réorganisation interne de la Banque et se réunit chaque mois. Ce comité se

compose du Vice-Président chargé des finances, du Vice-président chargé de la gestion des risques, du Trésorier, du Directeur de la gestion des risques, du Trésorier adjoint, du Directeur de la gestion des risques de trésorerie, du Directeur des affaires économiques, du Directeur des affaires juridiques, du Directeur adjoint des affaires juridiques, et du Directeur du groupe d'affaires chargé des institutions financières. Le Comité des risques de trésorerie est chargé de l'examen et du suivi de la mise en œuvre du document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie ainsi que des directives y afférentes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques de trésorerie qui sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration, contrôle et examine le profil en termes d'actif et de passif et le risque par rapport au rendement de l'exposition globale de trésorerie et évalue les nouveaux projets en fonction de ces risques. Les provisions pour dépréciation des actifs de trésorerie sont constituées sur recommandation du service chargé de la gestion des risques, font l'objet d'une évaluation par le Comité des risques de trésorerie et sont soumises à l'approbation des Vice-Présidents chargés des finances et de la gestion des risques.

B Adéquation du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Aux termes de la résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler le capital social autorisé de la Banque, le portant à 20 milliards d'euros. Cette augmentation a permis à la Banque de poursuivre l'application de sa stratégie opérationnelle dans le long terme.

La BERD utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. Aux termes de l'Article 12 de l'Accord portant création de la Banque, le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations ne doit à aucun moment dépasser le montant total de son capital social net d'obligations, des réserves et des excédents, c'est-à-dire un ratio 1:1 entre les engagements et les fonds propres. L'Article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net d'obligations, des excédents et de la réserve générale.

Conformément aux dispositions de l'Article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, celle-ci a procédé en 2001 à un examen de son capital social. Ce deuxième examen des ressources en capital a concerné la période 2001-2005. Il a notamment porté sur les questions ci-après : analyse de l'impact sur la transition et des activités opérationnelles de la Banque, évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région, élaboration de la stratégie de développement du portefeuille et choix des objectifs à moyen terme, enfin analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation du capital de la Banque à l'avenir. La mesure traditionnelle de la marge d'adéquation du capital a été examinée et complétée au moyen d'une analyse des risques qui fait intervenir l'accord de Bâle de 1988 sur les fonds propres (Bâle I) ainsi que le modèle de capital-risque de la Banque.

En 2004, la Banque a mené à bien un examen technique de l'utilisation du capital qui a examiné les options relatives à la mise en œuvre d'un cadre de gestion de l'utilisation du capital. Ce cadre a examiné les données passées et les prévisions en matière d'adéquation du capital en utilisant plusieurs mesures fondées sur les limites statutaires (telles qu'elles sont énoncées à l'Article 12) et en appliquant des mesures axées sur le risque conformes à

l'accord de Bâle sur les fonds propres révisé (Bâle II) et au modèle de capital-risque de la Banque.

L'utilisation du capital a également été réexaminée en 2004 à partir des mesures existantes et des mesures axées sur le risque. Cet examen a eu lieu dans le cadre de l'évaluation 2005-2008 de la stratégie à moyen terme de la Banque. Il a confirmé que la Banque devrait disposer d'un capital suffisant pour atteindre ses objectifs à moyen terme de développement du portefeuille en 2005-2008, en tenant compte des hypothèses de risques et des hypothèses financières mentionnées.

C Risque de crédit

La BERD est exposée au risque de crédit à la fois dans ses opérations bancaires et dans ses activités de trésorerie. Ce risque existe parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la BERD peut se trouver compromise. La majeure partie de ce risque est liée aux opérations bancaires. Les projets sont régulièrement analysés pour déterminer rapidement si des modifications doivent être apportées à la cotation des risques et prendre toutes les mesures nécessaires pour la maîtrise de ces risques. Les risques sont mesurés en fonction des limites de risque du portefeuille et communiqués au Comité d'audit sur une base trimestrielle.

Risque de crédit des opérations bancaires

La BERD examine périodiquement les différents risques de son portefeuille. Généralement, les projets sont officiellement examinés deux fois par an par le service de gestion des risques de la Banque, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme plus vulnérables aux défauts de paiement. Des études régulières sont effectuées après achèvement du projet pour les risques non souverains. Dans chaque étude, figure une révision de la cotation du projet avec, pour les projets dépréciés, le niveau du risque et les provisions spécifiques correspondantes. Le contrôle des décaissements est confié à l'unité d'administration des opérations du département Finances, chargée de vérifier avant décaissement le respect des conditions liées au projet. Elle s'assure également de la mise en œuvre des procédures appropriées, conformément à la politique définie. La gestion des investissements considérés comme compromis peut être transférée du département des opérations bancaires à l'équipe de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au service de la gestion des risques et à celui des opérations bancaires pour la gestion de la restructuration et du redressement.

Tous les projets et pays d'opérations se voient attribuer une cote de 1 à 10, 1 reflétant un risque faible et 10 un risque très élevé. La Banque utilise trois grilles de risques : le projet, le pays et risque global. Pour le risque-projet, la solidité financière de la contrepartie et l'atténuation des risques découlant de la structure du projet sont prises en compte. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des cotes fournies par des agences de cotation externes. Pour les opérations non souveraines, la cotation du risque global correspond à la plus haute cotation attribuée au pays ou au projet. Il y a une exception à cette règle lorsque la Banque a recours à un soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations : dans ce cas, la cote globale est identique à celle du projet. Pour les projets souverains, la cote globale est la même que celle du pays. Pour les actifs nets du portefeuille, les provisions générales sont calculées en fonction d'une matrice. L'objectif est d'évaluer les pertes en fonction d'indicateurs externes, de l'expérience de la BERD et des risques sur le projet, le secteur et le pays.

Le tableau ci-dessous présente les actifs d'exploitation des opérations bancaires répartis par pays, par instrument et par secteur.

Répartition des actifs d'exploitation des opérations bancaires

Répartition par pays	Actifs d'exploitation 2004	Actifs d'exploitation 2003	Lignes de crédit non utilisées et garanties 2004	Lignes de crédit non utilisées et garanties 2003
	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
Albanie	69,4	38,9	106,1	93,1
Arménie	35,1	44,1	4,1	3,8
Azerbaïdjan	175,3	134,0	67,1	25,7
Bélarus	46,1	46,8	11,5	12,0
Bosnie-Herzégovine	126,6	81,5	179,2	146,5
Bulgarie	318,0	250,4	228,0	257,6
Croatie	737,2	559,8	204,7	284,4
ERY de Macédoine	90,9	71,5	152,3	121,8
Estonie	254,1	199,2	4,8	6,2
Fédération de Russie	2 192,6	1 792,0	1 317,7	1 414,9
Géorgie	56,0	59,6	27,3	36,4
Hongrie	688,3	560,0	92,9	171,4
Kazakhstan	513,2	364,5	214,9	281,8
Lettonie	72,1	81,7	7,5	33,1
Lituanie	186,3	179,4	51,4	52,8
Moldova	72,9	78,4	13,0	20,1
Ouzbékistan	153,3	183,6	123,4	154,7
Pologne	1 226,9	1 263,3	282,9	547,9
République kirghize	59,5	54,3	7,2	2,1
République slovaque	433,8	518,2	52,1	123,5
République tchèque	427,1	410,8	49,3	86,7
Roumanie	1 137,3	920,9	430,0	558,6
Serbie-et-Monténégro	244,5	120,2	348,2	367,2
Slovénie	185,6	235,1	34,5	23,0
Tadjikistan	18,2	10,6	8,0	12,8
Turkménistan	63,7	71,4	24,6	26,8
Ukraine	539,5	492,9	329,1	307,9
Régional	798,4	591,5	807,4	492,1
Au 31 décembre	10 921,9	9 414,6	5 179,2	5 664,9

Répartition par instrument

Prêts	7 669,8	6 750,5	4 033,5	4 562,0
Participations	3 196,1	2 611,2	651,1	515,3
Titres d'emprunt	56,0	52,9	-	-
Garanties de financement des échanges ¹	-	-	214,1	175,4
Autres garanties ²	-	-	280,5	412,2
Au 31 décembre	10 921,9	9 414,6	5 179,2	5 664,9

Répartition par secteur

Commerce et tourisme	345,1	303,1	244,3	278,7
Services sociaux et communautaires	223,8	273,1	187,6	88,1
Energie/production d'électricité	763,2	644,6	745,2	841,1
Industries extractives	568,7	420,3	134,2	151,7
Finances	4 377,6	3 525,4	1 276,4	1 185,1
Services municipaux	485,0	418,6	629,7	736,9
Industries manufacturières	1 680,3	1 730,4	522,0	630,4
Industries primaires	326,4	172,2	212,9	291,2
Télécommunications	831,7	779,5	67,5	206,6
Transports et construction	1 320,1	1 147,4	1 159,4	1 255,1
Au 31 décembre	10 921,9	9 414,6	5 179,2	5 664,9

¹ Les garanties de financement des échanges consistent en des lettres de crédit "stand-by" émises en faveur de banques confirmatrices assumant le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

² Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie

Le risque de crédit est la perte potentielle sur un portefeuille résultant du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa cote de crédit, par exemple lors de l'abaissement de la notation effectué par une agence de cotation, ceci à tout moment jusqu'à échéance de la transaction la plus longue avec une contrepartie donnée. Plus précisément, on peut le qualifier de risque de pré-règlement. Il diffère du risque de règlement qui ne se manifeste qu'au moment – généralement le début et l'échéance d'une transaction – où a lieu un échange de liquidités ou de titres. Les pertes latentes sur titres dues à un déclassement, ou plus généralement tout changement de leur cote de crédit relative, sont également appelées "risque de marge" ou "risque de marge de crédit". La Banque suit également le risque de concentration, c'est-à-dire d'une allocation d'une part trop importante du portefeuille sur un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une transaction spécifique.

Le service de gestion des risques de trésorerie attribue les notes de crédit interne, déterminées en fonction des notations fournies par des agences de cotation agréées et de l'évaluation interne de la solvabilité des contreparties. L'échelle de crédit interne va de 1 à 10 et est identique à celle utilisée pour les risques bancaires. Le document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie approuvé par le Conseil précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. Le degré de risque et/ou la maturité autorisés pour une contrepartie peuvent être inférieurs ou réduits, respectivement, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme, de sa condition intrinsèque ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, gérées et revues périodiquement par le service de gestion des risques.

La méthode utilisée par la Banque pour la mesure des risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie utilise une technique de simulation Monte Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie les risques maximaux (en pratique, eVaR¹⁶ à 95 %) et leur évolution dans le temps. Elle concerne tous les types de transaction et s'applique jusqu'à échéance de la transaction la plus longue avec cette contrepartie.

Diversification par pays

Au 31 décembre 2004, l'engagement du portefeuille concernait 18 pays. Les États-Unis, avec une part de 46,9 % (2003 : 36,7 %) et le Royaume-Uni, avec 9,6 % (2003 : 9,7 %) étaient les principaux pays concernés. Pour tous les autres pays, l'engagement ne dépassait pas 6 % de l'engagement total du portefeuille.

Diversification par type de contrepartie

Plus de la moitié du risque global concernait des banques, soit une part de 57,4 % (2003 : 59,3 %). Les opérations souveraines venaient ensuite, avec 15,8 % du portefeuille (13,4 % en 2003), tandis que les risques ABS tombaient à 8,5 % fin 2004, contre 13,1 % fin 2003.

Utilisation d'instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés cotés et de gré à gré essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de taux de change aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché dont les instruments dérivés sont l'expression sont également prises en compte dans les opérations de trésorerie. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres ou pour couvrir certains risques. Le volume global des opérations portant sur des instruments de crédit dérivés est assorti d'une limite spécifique.

Tous les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit ainsi qu'aux essais de contrainte. La Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple la volatilité des options, la marge des swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés, la Banque a pour principe d'approuver individuellement à l'avance chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites générales sont attribuées à chaque contrepartie qui remplit ces conditions conformément aux directives qui fixent le degré et la durée maximum en fonction de la cote de crédit et de la condition de chacune. Pour ces contreparties – généralement des banques – la plus large part de la limite générale qui leur a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré. L'utilisation des limites, qu'il s'agisse de celle de chaque contrepartie ou des limites liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, est calculée à l'aide de la méthode du risque potentiel à venir. Cette méthode est fondée sur une technique de simulation de Monte Carlo et fait l'objet d'un suivi quotidien pour toutes les contreparties, indépendamment des entités supportant le risque.

¹⁶ La VaR est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres du marché, sur la base d'un horizon et d'un niveau de confiance donnés. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur en risque et donne une mesure plus précise d'importantes pertes potentielles.

Pour toutes les opérations de la Banque sur les marchés financiers, les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne peuvent normalement être passées qu'avec des contreparties ayant la cote la plus élevée. En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés en ayant systématiquement recours à différentes techniques d'atténuation des risques. Les transactions sur instruments dérivés qui interviennent sur le marché gré à gré font systématiquement l'objet d'accords-cadres prévoyant une compensation lors de la liquidation des positions, ainsi que d'annexes de soutien au crédit. Ces accords prévoient la constitution d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque atteint un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la solvabilité estimée de la contrepartie.

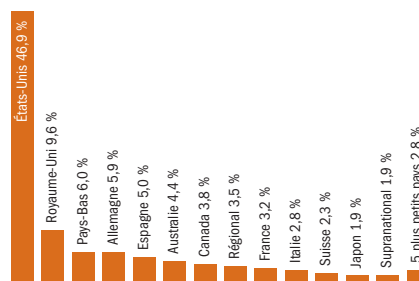
La Banque s'est également employée à élargir le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un aussi grand nombre que possible des instruments traités avec une même contrepartie dans le cadre d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment pour ce qui concerne les opérations de change.

La Banque fait également appel systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la cote de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, la Banque met l'accent sur l'atténuation des risques en matière de rachat, d'engagements de revente et d'opérations similaires par le biais d'accords-cadres.

À la fin de l'exercice 2004, 92,19 % des risques bruts liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés faisaient déjà l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit. En conséquence, 97 % des risques de la Banque liés aux opérations de change ou aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords avec des contreparties cotées AAA à titre individuel, ou avec des contreparties avec lesquelles un accord de garantie avait été signé afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'Etat cotées AAA.

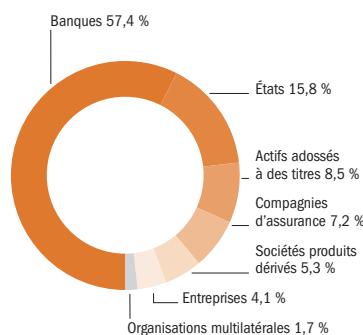
Répartition de l'engagement maximal pour le portefeuille de la Trésorerie, par pays

31 décembre 2004



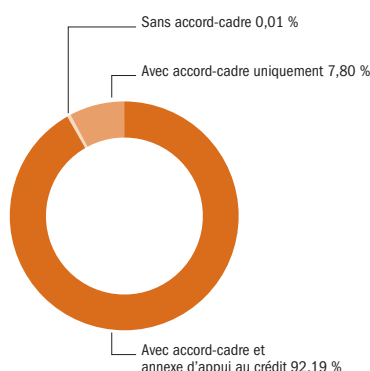
Engagement par type de contrepartie

31 décembre 2004



Engagement lié aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré et opérations en devises

31 décembre 2004



Le tableau ci-dessous indique le montant nominal de l'encours des opérations sur instruments dérivés fin 2004 et les justes valeurs associées.

Transactions sur instruments dérivés

	2004 Valeur nominale En millions d'euros	2004 Juste valeur En millions d'euros	2003 Valeur nominale En millions d'euros	2003 Juste valeur En millions d'euros
Devises				
<i>Gré à gré</i>				
Swaps de devises	8 663,4	2 157,4	9 874,2	2 106,5
Opérations en devises au comptant et à terme	1 307,2	(27,3)	1 224,7	(44,8)
Total	9 970,6	2 130,1	11 098,9	2 061,7
Taux d'intérêt				
<i>Gré à gré</i>				
Swaps de taux	10 053,9	(79,3)	9 837,0	(239,5)
Contrats de garantie de taux d'intérêt	904,0	-	3 555,4	2,1
Caps/Floors	325,7	(0,1)	319,6	-
<i>Cotés en bourse</i>				
Contrats à terme de taux d'intérêt	6 364,5	-	5 611,6	-
Options de taux d'intérêt	2 864,8	-	151,3	-
Total	20 512,9	(79,4)	19 474,9	(237,4)
Autres				
<i>Gré à gré</i>				
Instruments de crédit dérivés	3 041,5	(106,6)	1 977,2	(14,2)
Total produits de gré à gré	24 295,7	1 944,1	26 788,1	1 810,1
Total produits cotés en bourse	9 229,3	-	5 762,9	-

La Banque encourt un risque de crédit en cas de juste valeur globale positive avec certaines contreparties. En fin d'exercice, ce chiffre s'élevait à 2 052,9 millions d'euros (2003 : 2 205,9 millions d'euros). Pour se prémunir, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1 581,2 millions d'euros (2003 : 1 505,7 millions d'euros), réduisant ainsi son risque de crédit net à 471,7 millions d'euros (2003 : 700,2 millions d'euros).

D Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle pouvant résulter de mouvements contraires des marchés. À l'heure actuelle, les éléments constitutifs du risque de marché sont : i) risque de taux d'intérêt, ii) risque de change, iii) risque sur actions et iv) risque sur matière premières. Les deux dernières catégories ne concernent pas les opérations de trésorerie de la Banque. Le risque de taux d'intérêt se subdivise en deux volets : le risque de courbe, qui mesure l'impact des changements du profil de la courbe de rendement pour une devise et le risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe. De même, on distingue dans le risque de change le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises.

Les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont l'élément majeur du risque de marché de la BERD susceptible d'affecter ses positions de trésorerie. La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié au taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de

couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré par un service distinct de la Trésorerie afin de garantir que les limites autorisées sont respectées.

La Banque suit l'évolution des risques du marché dans son portefeuille de trésorerie en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR à partir d'un modèle de simulation de Monte Carlo et diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Les opérations en devises sont également soumises à une sous-limite de l'eVaR particulière aux risques de change.

Chaque jour, le service de gestion des risques de la Trésorerie calcule l'eVaR et vérifie que les limites autorisées sont respectées. D'autres mesures de la VaR sont communiquées aux principaux responsables de la Banque, en particulier pour extraire des mesures globales de la VaR les facteurs particuliers à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de la VaR sur les options sont effectués afin de prendre en compte le comportement fluctuant de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon d'un jour et d'un niveau de confiance de 95 %.

Malgré l'adoption par la Banque de l'eVaR, les chiffres paramétriques¹⁷ de VaR continuent d'être calculés quotidiennement pour l'ensemble du portefeuille, bien qu'ils ne soient plus associés à une limite formelle. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres qui figurent dans le Rapport financier sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours. La VaR moyenne au cours de l'exercice était de 4 millions d'euros, les valeurs variant entre 3 millions d'euros et 5,8 millions d'euros.

Un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et l'eVaR au moyen de chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses. L'objectif est de ne pas négliger des risques importants en s'attachant plus particulièrement à une catégorie particulière de mesures de risque.

Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques purs et simples ou d'options, sont contrôlés au moyen de mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Divers essais de contrainte sont réalisés en permanence. Ces essais comportent principalement les opérations ci-après : i) essai de contrainte appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du niveau du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ; ii) analyse séparée pour chaque monnaie de l'impact sur le compte de résultat de variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ; iii) essais de contrainte effectués à partir de scénarios traditionnels ; iv) essais de contrainte particuliers destinés à quantifier l'impact d'une défaillance dans les schémas de corrélation.

E Risque de change

Position de change nette en devises	Euro En millions d'euros	Dollar des États-Unis En millions d'euros	Livre sterling En millions d'euros	Yen japonais En millions d'euros	Autres monnaies En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	66,1	521,8	1,4	91,9	3,3	684,5
Créances garanties	1 041,8	221,4	–	–	489,6	1 752,8
Titres d'emprunt	2 678,0	2 592,8	427,7	422,6	4,6	6 125,7
Instruments financiers dérivés	(153,0)	(5 051,8)	2 667,5	2 675,9	2 483,4	2 622,0
Autres actifs	173,7	456,6	44,1	4,6	30,6	709,6
Prêts	3 516,0	3 867,0	0,6	–	342,2	7 725,8
Provisions pour dépréciation de prêts	(204,1)	(284,0)	(0,1)	–	(19,3)	(507,5)
Titres de participation	3 196,1	–	–	–	–	3 196,1
Provisions pour dépréciation de prises de participation	(544,3)	–	–	–	–	(544,3)
Actifs incorporels	18,1	–	–	–	–	18,1
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	13,6	–	–	–	–	13,6
Capital libéré à recevoir	325,8	182,6	–	59,3	–	567,7
Total de l'actif	10 127,8	2 506,4	3 141,2	3 254,3	3 334,4	22 364,1
Passif et capitaux propres						
Dettes envers les établissements de crédit	(806,6)	(54,8)	(5,5)	(13,5)	(32,9)	(913,3)
Dettes représentées par un titre	(1 045,9)	(3 444,1)	(2 711,8)	(3 016,1)	(2 747,7)	(12 965,6)
Instruments financiers dérivés	(1 035,5)	1 391,3	(299,1)	(198,2)	(536,4)	(677,9)
Autres passifs	(208,9)	(440,6)	(121,0)	(24,9)	(29,2)	(824,6)
Capitaux propres	(6 976,6)	(6,1)	–	–	–	(6 982,7)
Total du passif et des capitaux propres	(10 073,5)	(2 554,3)	(3 137,4)	(3 252,7)	(3 346,2)	(22 364,1)
Position de change au 31 décembre 2004	54,3	(47,9)	3,8	1,6	(11,8)	–
Position de change au 31 décembre 2003	(92,3)	2,4	70,9	(6,0)	25,0	–

À côté de la monnaie de présentation de la Banque, l'euro, les monnaies dans lesquelles la Banque contracte l'essentiel de ses principaux emprunts (voir la note annexe 13) et dans lesquelles elle est exposée à des risques liés au change sont indiquées séparément.

¹⁷ Même si elles sont efficaces en tant qu'outils de calcul, les méthodes paramétriques de VaR nécessitent des hypothèses rigoureuses en matière de comportement statistique des éléments moteurs du marché qui peuvent être assouplies en utilisant la méthode de simulation de Monte Carlo. Contrairement aux méthodes paramétriques, les mesures de Monte Carlo peuvent également intégrer le comportement non linéaire d'instruments comme les options.

F Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle est fixé le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente des informations sur le degré de risque de

taux d'intérêt auquel la Banque est exposée en fonction de la date contractuelle d'échéance de ses instruments financiers ou, dans le cas d'instruments réindexés sur un taux du marché avant échéance, en fonction de la date de réindexation suivante. On a supposé que les titres qui constituent le portefeuille de titres de transactions de la Banque étaient soumis à réindexation dans la catégorie "Jusqu'à un mois".

Intervalle de réindexation	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	De plus de cinq ans En millions d'euros	Fonds non porteurs d'intérêt En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	680,5	4,0	-	-	-	-	684,5
Créances garanties	741,3	1 011,5	-	-	-	-	1 752,8
Titres d'emprunt	2 130,3	3 580,7	414,7	-	-	-	6 125,7
Instruments financiers dérivés	598,8	1 301,0	700,7	21,5	-	-	2 622,0
Autres actifs	459,3	50,1	27,7	0,2	-	172,3	709,6
Prêts	1 390,3	2 971,0	3 286,7	20,9	-	56,9	7 725,8
Provisions pour dépréciation de prêts	(11,5)	(1,5)	(5,7)	-	-	(488,8)	(507,5)
Titres de participation	-	-	-	-	-	3 196,1	3 196,1
Provisions pour dépréciation de prises de participation	-	-	-	-	-	(544,3)	(544,3)
Actifs non porteurs d'intérêt, y compris capital libéré à recevoir	-	-	-	-	-	599,4	599,4
Total de l'actif	5 989,0	8 916,8	4 424,1	42,6	-	2 991,6	22 364,1
Passif et capitaux propres							
Dettes envers les établissements de crédit	(898,4)	(4,9)	(10,0)	-	-	-	(913,3)
Dettes représentées par un titre	(2 493,7)	(5 561,5)	(4 910,4)	-	-	-	(12 965,6)
Instruments financiers dérivés	(256,1)	(369,1)	(52,7)	-	-	-	(677,9)
Autres passifs	(374,2)	(120,6)	(60,7)	-	-	(269,1)	(824,6)
Capitaux propres	-	-	-	-	-	(6 982,7)	(6 982,7)
Total du passif et des capitaux propres	(4 022,4)	(6 056,1)	(5 033,8)	-	-	(7 251,8)	(22 364,1)
Risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2004	1 966,6	2 860,7	(609,7)	42,6	-	(4 260,2)	-
Risque de taux d'intérêt cumulé au 31 décembre 2004	1 966,6	4 827,3	4 217,6	4 260,2	4 260,2	-	-
Risque de taux d'intérêt cumulé au 31 décembre 2003	2 309,3	4 182,0	3 853,8	3 863,1	3 858,3	-	-

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – VaR, répartition des risques et risques de volatilité – qui font fréquemment l'objet de rapports de la direction.

Taux d'intérêt effectif

Le tableau ci-dessous présente le niveau indicatif des taux d'intérêt moyens sur les passifs et les actifs portant intérêt de la Banque dans les principales monnaies qu'elle utilise. Les données relatives aux titres de transaction ne sont pas incluses dans cette analyse, dans la mesure où la détention de ces titres n'a pas pour objet de générer des marges d'intérêt nettes, mais des plus-values dues aux fluctuations de prix à court terme.

	2004 EURO %	2004 Dollar EU %	2004 Yen %	2004 Livre sterling %	2003 EURO %	2003 Dollar EU %	2003 Yen %	2003 Livre sterling %
Actif								
Créances sur les établissements de crédit	2,17	2,44	0,35	-	2,10	1,10	0,42	3,84
Créances garanties	2,39	3,04	-	-	2,48	1,43	-	-
Titres d'emprunt	2,36	3,02	0,16	5,01	2,31	1,57	0,30	4,30
Prêts	3,82	5,23	-	6,88	3,61	3,46	2,99	-
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit	(2,06)	(1,47)	-	(4,82)	(2,00)	(0,94)	-	(3,69)
Dettes représentées par un titre	(1,93)	(2,44)	0,31	(4,53)	(1,87)	(0,86)	0,33	(3,77)

G Risque de liquidité

La liquidité se définit par la disponibilité de fonds suffisants pour que le Banque puisse faire face aux retraits sur dépôts et honorer ses autres engagements financiers. La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide. Pour y parvenir, la Banque exige que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années doit être égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets devant être intégralement couvert, et que 25 % du montant net des placements de trésorerie ne doit pas être à plus d'un an d'échéance. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir, soit plus que le minimum requis.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des actifs, des passifs et des capitaux propres, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. Il est présenté en fonction des dates d'échéance les plus prudentes lorsque les options ou les conditions de remboursement autorisent un remboursement anticipé. Dans le cas des passifs, par conséquent, c'est la date de remboursement la plus rapprochée possible qui est indiquée, tandis que, dans le cas des actifs, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie "Échéance non définie".

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Plus de cinq ans En millions d'euros	Échéance non définie En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	680,5	-	-	4,0	-	-	684,5
Créances garanties	741,3	1 011,5	-	-	-	-	1 752,8
Titres d'emprunt	131,1	86,7	265,1	2 572,9	3 031,8	38,1	6 125,7
Instruments financiers dérivés	38,8	150,5	451,8	913,3	1 067,6	-	2 622,0
Autres actifs	438,6	39,3	46,6	66,9	118,2	-	709,6
Prêts	158,8	371,4	1 166,3	4 159,6	1 799,1	70,6	7 725,8
Provisions pour dépréciation de prêts	(11,9)	(24,9)	(83,1)	(246,8)	(112,9)	(27,9)	(507,5)
Titres de participation	-	-	-	-	-	3 196,1	3 196,1
Provisions pour dépréciation de prises de participation	-	-	-	-	-	(544,3)	(544,3)
Actifs incorporels	-	-	-	-	-	18,1	18,1
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	-	-	-	-	-	13,6	13,6
Capital libéré à recevoir	-	-	248,4	298,0	-	21,3	567,7
Total de l'actif	2 177,2	1 634,5	2 095,1	7 767,9	5 903,8	2 785,6	22 364,1
Passif et capitaux propres							
Dettes envers les établissements de crédit	(898,4)	(4,9)	(10,0)	-	-	-	(913,3)
Dettes représentées par un titre	(110,9)	(474,2)	(1 645,6)	(3 529,3)	(7 205,6)	-	(12 965,6)
Instruments financiers dérivés	(105,8)	(162,3)	(161,2)	(167,7)	(80,9)	-	(677,9)
Autres passifs	(322,7)	(27,8)	(259,6)	(52,9)	(128,4)	(33,2)	(824,6)
Capitaux propres	-	-	-	-	-	(6 982,7)	(6 982,7)
Total du passif et des capitaux propres	(1 437,8)	(669,2)	(2 076,4)	(3 749,9)	(7 414,9)	(7 015,9)	(22 364,1)
Position de liquidité nette au 31 décembre 2004	739,4	965,3	18,7	4 018,0	(1 511,1)	(4 230,3)	-
Position de liquidité nette cumulée							
au 31 décembre 2004	739,4	1 704,7	1 723,4	5 741,4	4 230,3	-	-
Position de liquidité nette cumulée au 31 décembre 2003	1 735,3	2 632,8	2 480,2	6 332,2	4 147,2	-	-

H Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le bilan de la Banque effectue une évaluation en juste valeur dans toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des prêts à taux fixe des opérations bancaires où le risque de taux d'intérêt a été couvert sur la base du portefeuille. En conséquence, la Banque ne traite pas ces prêts dans le cadre de la comptabilité de couverture, et les variations de la juste valeur de ces actifs ne sont donc pas portées au bilan. Au 31 décembre 2004, la juste valeur de ces prêts dépassait de 29,8 millions d'euros la valeur actuelle portée au bilan (2003 : 34,1 millions d'euros).

I Risque opérationnel

La BERD définit les risques opérationnels comme tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit et de marché. En font partie les risques de perte résultant de processus et systèmes internes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. Ces risques comprennent les risques de perte dus à :

- des erreurs ou des omissions dans le traitement et le paiement d'opérations, qu'il s'agisse des domaines de la signature, de l'enregistrement ou du règlement ou par suite de documents juridiques erronés ;
- des erreurs dans la communication des résultats financiers ou des défaillances des systèmes de contrôle, comme par exemple dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie.
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres clés du personnel, formation inadaptée ou insuffisante du personnel ou encore insuffisance de qualifications ;
- des erreurs ou insuffisances dans les systèmes d'appui aux transactions et une planification insuffisante des mesures de redressement en cas de crise, y compris des erreurs dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- des événements extérieurs ;
- des atteintes portées à la réputation de la BERD, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement.

La BERD ne tolère pas les pertes matérielles dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont mises en place après évaluation attentive du risque par rapport au rendement. La sauvegarde de la réputation de la BERD est essentielle et le risque en la matière a donc été inclus dans la définition du risque opérationnel établie par la Banque. La BERD s'attache en toutes circonstances à prendre des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, il y a lieu de citer avant tout les normes élevées d'éthique

professionnelle qu'elle applique ainsi que le système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- le code de conduite de la Banque ;
- des mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la politique de la Banque en matière de communication et d'information ;
- des procédures d'intégrité et de diligence applicables aux clients, y compris des mesures contre le blanchiment d'argent ;
- des procédures de communication et d'enquête visant d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris les soupçons de fraude ;
- la politique de la Banque en matière de gestion de l'information ;
- les procédures en matière d'appels d'offres et d'achats, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

La BERD traite le risque opérationnel au sein de la Vice-Présidence chargée de la gestion des risques. Ce risque est coordonné dans l'ensemble de l'institution par le groupe de gestion du risque opérationnel. Ce groupe est constitué du Vice-Président chargé de la gestion des risques, du Vice-Président chargé des finances, du Directeur des affaires juridiques, du Responsable de la déontologie, du Directeur de la gestion des risques, du Chef des opérations informatiques, du Trésorier, du Responsable de l'audit interne et d'autres responsables des départements Finances, Opérations bancaires, Administration et Ressources humaines. Ce groupe a pour mission de développer et coordonner les méthodes de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel et de veiller à ce qu'elles soient mise en œuvre dans l'ensemble des activités de l'institution. Le groupe de gestion du risque opérationnel s'est déjà attaché à définir et à décrire différents événements pouvant entraîner des pertes afin de déterminer l'exposition de la Banque au risque opérationnel et de développer un ensemble d'indicateurs clés pour mesurer ces risques.

En 2004, la BERD a poursuivi le développement de sa gestion du risque opérationnel par un exercice d'auto-évaluation de ce risque. Cette évaluation s'est effectuée parallèlement à l'élaboration d'un cadre de certification des procédures internes de contrôle sur les rapports financiers. Au cours de ce processus, la Banque a mis au point un cadre qu'elle pourra utiliser ultérieurement pour effectuer des exercices d'auto-évaluation de manière autonome. La plupart des services de la BERD ont dû identifier leur exposition au risque opérationnel et évaluer les procédures de contrôle qui contribuent à la réduction du risque inhérent. L'impact de chaque risque (inhérent et postérieur à la procédure) a été évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence.

Le groupe a étudié toutes les auto-évaluations par le biais d'une série de réunions consacrées aux types de produits et de risques dans les différents services de la Banque. Par ailleurs, les principaux indicateurs du risque opérationnel ont commencé à faire l'objet d'un élargissement pour y inclure des risques significatifs postérieurs à la procédure de contrôle. Dans le cadre de cet exercice, les responsables et les agents concernés ont reçu une formation en gestion des risques.

Notes annexes aux comptes annuels

1. Création de la Banque

i) Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 ("l'Accord"). Au 31 décembre 2004, 60 pays, ainsi que la Banque européenne d'investissement et la Communauté européenne, étaient actionnaires de la Banque.

ii) Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque ainsi que de ses employés au Royaume-Uni sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Information sectorielle

Secteurs d'activité

En termes de gestion, les activités de la Banque se composent essentiellement d'opérations bancaires et de trésorerie. Les opérations bancaires correspondent aux investissements dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant des principes de bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participation et des garanties. Les opérations de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques liés aux taux de change et, enfin, à aider les clients dans la gestion de l'actif et du passif.

Présentation comptable primaire – Secteur d'activité :

	Opérations bancaires 2004 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2004 En millions d'euros	Total 2004 En millions d'euros	Opérations bancaires 2003 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2003 En millions d'euros	Total 2003 En millions d'euros
Intérêts perçus	302,1	215,6	517,7	297,4	193,2	490,6
Autres bénéfices	193,2	28,0	221,2	217,0	13,1	230,1
Variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées ¹	19,2	2,1	21,3	23,8	2,6	26,4
Total des produits sectoriels	514,5	245,7	760,2	538,2	208,9	747,1
Moins intérêts et charges assimilées ²	(172,4)	(162,1)	(334,5)	(167,9)	(143,0)	(310,9)
Affectation du rendement du capital ^{1, 2}	100,4	11,2	111,6	100,2	11,2	111,4
Variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères	-	4,8	4,8	-	10,3	10,3
Moins frais administratifs	(128,1)	(15,0)	(143,1)	(126,8)	(15,0)	(141,8)
Moins dotation aux amortissements	(15,5)	(0,9)	(16,4)	(15,3)	(0,9)	(16,2)
Résultat sectoriel avant provisions	298,9	83,7	382,6	328,4	71,5	399,9
Dotation aux provisions	(80,9)	(4,0)	(84,9)	(16,5)	(5,2)	(21,7)
Résultat net d'exploitation de l'exercice	218,0	79,7	297,7	311,9	66,3	378,2
Actif sectoriel	10 129,8	11 666,6	21 796,4	8 573,5	12 624,3	21 197,8
Capital libéré à recevoir			567,7			847,5
Total de l'actif			22 364,1			22 045,3
Passif sectoriel						
Total du passif	260,8	15 120,6	15 381,4	232,3	15 626,7	15 859,0
Dépenses en capital	10,0	0,6	10,6	9,5	0,6	10,1

¹ La variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées s'est élevée à 21,3 millions d'euros (2003 : 26,4 millions d'euros). L'affectation du rendement du capital a été de 111,6 millions d'euros (2003 : 111,4 millions d'euros). Soit un total de 132,9 millions d'euros (2003 : 137,8 millions d'euros) qui représente le rendement du capital libéré net utilisé dans les résultats dissociés.

² Les intérêts sectoriels et charges assimilées ainsi que l'affectation du rendement du capital s'élèvent au total à 222,9 millions d'euros (2003 : 199,5 millions d'euros) et constituent le poste "Intérêts et charges assimilées" du compte de résultat de la Banque.

Présentation comptable secondaire – répartition géographique :

Les activités de la Banque sont réparties entre quatre régions à des fins de gestion interne.

	Produit sectoriel 2004 En millions d'euros	Produit sectoriel 2003 En millions d'euros	Actif sectoriel 2004 En millions d'euros	Actif sectoriel 2003 En millions d'euros
Pays aux stades avancés de la transition ¹	222,5	301,4	4 238,8	4 000,8
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ²	180,0	222,9	3 777,0	2 749,6
Fédération de Russie	112,0	13,9	2 114,0	1 823,1
OCDE (opérations de trésorerie)	245,7	208,9	11 666,6	12 624,3
Total	760,2	747,1	21 796,4	21 197,8

¹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie.

² Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

3. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Commissions de garantie	4,0	6,5
Commissions sur crédits commerciaux	4,3	4,2
Commissions de syndication	3,9	1,2
Frais d'évaluation	3,7	1,2
Autres commissions	8,5	2,8
Frais liés aux commissions des fonds de placement	(6,8)	(7,0)
Commissions nettes perçues	17,6	8,9

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2004, soit 48 millions d'euros (2003 : 45,2 millions d'euros), ainsi qu'un montant de 35,5 millions d'euros correspondant aux coûts directs associés (2003 : 45,2 millions d'euros) ont été différés sur le bilan. Ils seront comptabilisés en produit d'intérêts pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18.

4. Gain net sur opérations sur titres et opérations de change

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Rachats de dette	24,9	13,4
Portefeuille disponible à la vente	2,3	(0,7)
Opérations de change	1,0	(1,4)
Portefeuille d'opérations sur titres	(0,2)	1,8
Gain net sur opérations sur titres et opérations de change	28,0	13,1

Dans le cas du portefeuille disponible à la vente, les gains et pertes sont liés à la cession des titres d'emprunt. Dans le cas du portefeuille d'opérations sur titres, le gain net comprend les gains ou pertes nets réalisés ou latents et les intérêts et frais financiers correspondants.

5. Variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères ne résulte pas d'opérations de marché mais est une conséquence des règles de comptabilité introduites par l'IAS 39. Cette norme comptable exige que tous les dérivés soient reconnus en juste valeur dans le compte de résultat. Lorsque des dérivés sont utilisés comme couverture d'actifs ou de passifs financiers non dérivés, ces derniers peuvent également être réévalués en juste valeur pour les risques spécifiques couverts et portés au compte de résultat. Cette procédure comptable, appelée comptabilité de couverture, ne peut être utilisée que lorsque les relations de couverture peuvent être spécifiquement identifiées et qu'une corrélation étroite peut être établie. La couverture de taux d'intérêt sur la base du portefeuille est appliquée aux prêts à taux fixe de la Banque. Des instruments dérivés sont utilisés pour échanger le paiement d'intérêts à taux fixe sur les prêts contre un paiement d'intérêts à taux variable, notamment par l'utilisation de contrats de swap. Les swaps sont soumis à la comptabilité à la juste valeur, mais les prêts à taux fixe ne le sont pas. La Banque payant des taux fixes dans le cadre de ces contrats, les augmentations des taux d'intérêt concernés, essentiellement le dollar EU et l'euro, produiront des

gains en juste valeur sur ces contrats, l'inverse se produisant si les taux chutent. En 2004, les taux de l'euro ont baissé, tandis que ceux du dollar EU ont augmenté, entraînant une perte nette de 1,7 million d'euros pour l'exercice (2003 : bénéfice de 9 millions d'euros).

Si la comptabilité de couverture peut s'appliquer à la plupart des positions pour instruments dérivés de la Banque grâce à des relations de couverture individualisées, il peut s'avérer impossible d'obtenir une efficacité de couverture à 100 %, où la variation de la valeur de l'instrument dérivé est égale à la variation de la valeur de l'élément d'actif ou de passif couvert. Toute différence entre la valeur de l'instrument dérivé et de sa couverture doit être reprise en compte de résultat. En 2004, ce chiffre indique un bénéfice de 6,5 millions d'euros (2003 : perte de 2,8 millions d'euros).

Au cours de l'exercice, la variation en juste valeur de 7 millions d'euros (2003 : 7,3 millions d'euros) sur les swaps de couverture du capital de la Banque à recevoir en dollars EU et en yen japonais a été incluse dans les intérêts nets, ainsi que l'effet d'actualisation sur le capital à recevoir. En 2003, cette variation ainsi qu'un montant de 3,2 millions d'euros dû aux variations de change correspondantes ont été comptabilisés au poste "variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères" et ont produit un crédit net de 4,1 millions d'euros.

6. Frais administratifs

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Dépenses de personnel ¹	118,9	126,8
Frais administratifs nets des subventions gouvernementales ^{2, 3}	59,7	60,2
Frais administratifs ⁴	178,6	187,0
Report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements ⁵	(35,5)	(45,2)
Frais administratifs nets	143,1	141,8

¹ Pour l'exercice, l'effectif moyen correspondant à la rubrique des dépenses de personnel était de 964 agents permanents au Siège (2003 : 960), 233 agents recrutés localement par les bureaux résidents (2003 : 227), 105 agents contractuels (dont des agents sous contrat spécial, stagiaires/temporaires et des agents des services généraux recrutés localement) ainsi que 83 membres du personnel du Conseil d'administration. Sur ces effectifs, 92 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

Au 31 décembre 2004, on comptait : 965 agents du Siège (comprenant les agents permanents et les analystes des différents services de la Banque ainsi que le personnel de soutien du Conseil d'administration) (2003 : 964), 237 agents recrutés localement par les bureaux résidents (2003 : 228), 102 agents contractuels (dont 34 agents sous contrat spécial, 46 stagiaires/temporaires et 22 agents contractuels des services généraux recrutés localement) ainsi que 77 membres du personnel du Conseil d'administration. Sur ces effectifs, 91 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

En outre, le bureau des projets a recruté 89 personnes (2003 : 64) pour des projets dans la Fédération de Russie au titre des fonds russes de capital-risque et du Fonds pour les petites entreprises de Russie.

² Des subventions gouvernementales d'un montant de 2,1 millions d'euros (2003 : 2,1 millions d'euros) ont été portées au compte de résultat au titre de l'exercice.

³ Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes, relatives au travail effectué par les auditeurs externes de la Banque :

	2004 En milliers d'euros	2003 En milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeurs de la Banque	236	231
Audit du système de pensions	21	20
Certification des procédures de contrôle interne	158	-
Autres services de certification	7	7
	422	258
Autres services		
Services de conseil – pays d'opérations	-	7
	422	265

⁴ Le total des frais administratifs en livres sterling s'est élevé à 126,2 millions de livres sterling (2003 : 123,6 millions de livres sterling).

⁵ Les coûts directs de 35,5 millions d'euros (2003 : 45,2 millions d'euros) liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements en 2004 (2003 : 45,2 millions d'euros), ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, soit 48 millions d'euros (2003 : 45,2 millions d'euros), ont été différés sur le bilan conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en produit d'intérêts pour la période séparant le décaissement du remboursement du prêt concerné.

7. Provisions pour dépréciation

Charge/(reprise) pour l'exercice	Prêts En millions d'euros	Participations En millions d'euros	Total des prêts et participations En millions d'euros	Garanties et autres En millions d'euros	Dépréciation trésorerie En millions d'euros	Total 2004 En millions d'euros	Total 2003 En millions d'euros
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée d'actifs :							
Risques non souverains	99,6	8,3	107,9	-	-	107,9	41,8
Risques souverains	(0,7)	-	(0,7)	-	-	(0,7)	4,5
Garanties	-	-	-	(8,3)	-	(8,3)	4,5
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée d'actifs ¹	(23,4)	5,4	(18,0)	-	4,0	(14,0)	(29,1)
Exercice clos le 31 décembre 2004	75,5	13,7	89,2	(8,3)	4,0	84,9	
Exercice clos le 31 décembre 2003	6,8	5,2	12,0	4,5	5,2		21,7

¹ En cours d'exercice, des provisions spécifiques pour dépréciation d'actifs identifiés d'un montant de 73,7 millions d'euros (2003 : 90,1 millions d'euros) ont été constituées et 87,7 millions d'euros (2003 : 119,2 millions d'euros) ont été libérées, avec une reprise nette sur le compte de résultat de 14 millions d'euros (2003 : 29,1 millions d'euros).

Variation des provisions et dépréciation	Prêts En millions d'euros	Participations En millions d'euros	Total des prêts et participations En millions d'euros	Garanties et autres En millions d'euros	Dépréciation trésorerie En millions d'euros	Total 2004 En millions d'euros	Total 2003 En millions d'euros
Au 1er janvier 2004	465,1	593,3	1 058,4	40,3	70,9	1 169,6	1 291,0
Charge/(reprise) pour l'exercice	75,5	13,7	89,2	(8,3)	4,0	84,9	21,7
Disparition de la décote liée à la provision pour dépréciation identifiée d'actifs ¹	(0,6)	-	(0,6)	-	(0,8)	(1,4)	(2,4)
Ajustements de change	(18,8)	-	(18,8)	-	(5,0)	(23,8)	(77,9)
Reprises de provisions pour prêts passés par pertes et profits	(13,7)	(62,7)	(76,4)	-	(13,2)	(89,6)	(62,8)
Au 31 décembre 2004	507,5	544,3	1 051,8	32,0	55,9	1 139,7	1 169,6

Répartition :

Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée d'actifs							
Risques non souverains	377,8	335,8	713,6	-	-	713,6	619,0
Risques souverains	57,7	-	57,7	-	-	57,7	61,5
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée d'actifs	72,0	208,5	280,5	-	55,9	336,4	448,8
Déduites des actifs	507,5	544,3	1 051,8	-	55,9	1 107,7	1 129,3
Incluses dans les autres passifs	-	-	-	32,0	-	32,0	40,3
Au 31 décembre 2004	507,5	544,3	1 051,8	32,0	55,9	1 139,7	1 169,6

¹ Le produit des intérêts comprend 1,4 million d'euros (2003 : 2,4 millions d'euros) liés à la disparition de la décote de la valeur nette actuelle.

8. Titres d'emprunt

Répartition par émetteur	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
États	23,1	229,1
Organismes publics	257,8	201,5
Autres emprunteurs	5 844,8	5 540,5
Au 31 décembre	6 125,7	5 971,1

Répartition par portefeuille

Portefeuille disponible à la vente	5 293,4	5 263,8
Portefeuille d'opérations sur titres		
Fonds sous gestion interne	473,0	323,0
Fonds sous gestion externe	359,3	384,3
	832,3	707,3
Au 31 décembre	6 125,7	5 971,1

9. Autres actifs

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Juste valeur des instruments dérivés	2 622,0	2 736,1
Opérations de trésorerie en attente de règlement	415,0	181,1
Intérêts à recevoir	117,8	138,4
Autres	176,8	148,0
Au 31 décembre	3 331,6	3 203,6

10. Prêts et titres de participation

Actifs d'exploitation	Prêts souverains En millions d'euros	Prêts non souverains En millions d'euros	Total des prêts En millions d'euros	Participations non cotées En millions d'euros	Participations cotées En millions d'euros	Total des participations En millions d'euros	Total des prêts et participations En millions d'euros
Au 1er janvier 2004	2 052,1	4 751,3	6 803,4	1 747,2	864,0	2 611,2	9 414,6
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(1,5)	(2,4)	(3,9)	-	466,4	466,4	462,5
Décassements	500,3	4 335,3	4 835,6	484,5	87,7	572,2	5 407,8
Remboursements, remboursements anticipés et cessions	(526,9)	(3 122,1)	(3 649,0)	(287,7)	(103,2)	(390,9)	(4 039,9)
Fluctuations de change	(98,9)	(147,9)	(246,8)	-	-	-	(246,8)
Passage en pertes et profits	-	(13,5)	(13,5)	(56,6)	(6,2)	(62,8)	(76,3)
Au 31 décembre 2004	1 925,1	5 800,7	7 725,8	1 887,4	1 308,7	3 196,1	10 921,9
Dépréciation au 31 décembre 2004	(57,7)	(449,8)	(507,5)	(510,4)	(33,9)	(544,3)	(1 051,8)
Total des actifs d'exploitation, net de dépréciation, au 31 décembre 2004	1 867,4	5 350,9	7 218,3	1 377,0	1 274,8	2 651,8	9 870,1
Total des actifs d'exploitation, net de dépréciation, au 31 décembre 2003	1 990,6	4 347,7	6 338,3	1 202,5	815,4	2 017,9	8 356,2

Au 31 décembre 2004, la Banque a classé 17 prêts comme dépréciés, soit un total de 85,8 millions d'euros (2003 : 19 prêts pour un total de 125,2 millions d'euros). Des provisions individualisées de 72 millions d'euros (2003 : 112 millions d'euros) ont été constituées pour ces prêts. À la même date, la Banque a classé 49 prises de participation comme dépréciées, d'un montant total de 324,4 millions d'euros (2003 : 53 prises de participation d'un montant total de 366,2 millions d'euros). Les provisions individualisées sur ces actifs se sont élevées à 208,5 millions d'euros (2003 : 265,9 millions d'euros). La disparition de la décote sur la valeur actuelle nette liée aux provisions pour dépréciation d'actifs a ajouté 0,6 million d'euros en produit d'intérêts des prêts au compte de résultat.

Sur les 122,4 millions d'euros (2003 : 155,9 millions d'euros) de bénéfices nets sur la cession de prises de participation, 81,1 millions d'euros (2003 : 77,6 millions d'euros) sont liés à la cession de titres non cotés. Ceux-ci étaient évalués en coût historique à 122,3 millions d'euros (2003 : 126,8 millions d'euros) au moment de la cession, leur juste valeur n'ayant pu être mesurée de manière fiable.

La Banque n'ayant pas de filiale, elle n'établit pas de comptes annuels consolidés. Si la Banque devait comptabiliser tous les investissements dans lesquels sa participation représente 20 % ou plus du capital social - dont la valeur comptable indiquée dans le bilan des titres de participation au 31 décembre 2004 était de 884,4 millions d'euros - l'augmentation nette du compte de résultat qui en résulterait serait un bénéfice de 97,3 millions d'euros (2003 : 762,9 millions d'euros et 23,1 millions d'euros respectivement). Cela représente la part de la Banque dans les gains ou pertes

nets des compagnies dans lesquelles elle détient une participation, tels qu'ils ressortent des comptes annuels audités les plus récents. La part de la Banque dans les bénéfices non distribués de ces entreprises depuis l'acquisition de ces parts représente un bénéfice de 463,6 millions d'euros (2003 : 320,5 millions d'euros). En raison de la difficulté d'obtenir rapidement des comptes annuels audités conformément aux normes internationales d'information financière qui ont été établis par toutes les compagnies dans lesquelles la Banque détient une participation, ces chiffres se fondent sur les gains et les pertes enregistrés pendant la dernière période de 12 mois pour laquelle ces renseignements sont disponibles.

Tous les titres de participation par lesquels la Banque détenait 20 % ou plus du capital social au 31 décembre 2004 et où l'investissement total de la Banque, déduction faite des provisions spécifiques pour la dépréciation d'actifs identifiés, dépassait 20 millions d'euros sont présentés ci-dessous. Les prises de participation significatives ne s'effectuent généralement que lorsqu'une participation extérieure est prévue.

	% de participation
Lafarge Roumanie	38
Dalkia Lodz Cogeneration – Privatisation	35
Europolis – Portefeuille régional	35
Baring Vostok – Fonds de placement privé	32
Danone MPF - Danone Industria LLC	30
UNIQA TU Equity	30
Advent Europe centrale et orientale II – Fonds régional	27
Emerging Europe Capital Investors LDC	24
Fonds IV pour les entreprises polonaises	23
Privredna Banka	21

11. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques En millions d'euros
<i>Coût</i>	
Au 1er janvier 2004	73,3
Acquisitions	8,3
Passages en pertes et profits	(26,7)
Au 31 décembre 2004	54,9
<i>Amortissement</i>	
Au 1er janvier 2004	54,2
Dotations	9,3
Passages en pertes et profits	(26,7)
Au 31 décembre 2004	36,8
<i>Valeur comptable nette</i>	
Au 31 décembre 2004	18,1
Au 31 décembre 2003	19,1

12. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau En millions d'euros	Total En millions d'euros
<i>Coût</i>			
Au 1er janvier 2004	67,0	48,9	115,9
Acquisitions	0,4	1,9	2,3
Cessions	(2,7)	(18,2)	(20,9)
Au 31 décembre 2004	64,7	32,6	97,3
<i>Dépréciation</i>			
Au 1er janvier 2004	52,1	45,4	97,5
Dotations	4,8	2,3	7,1
Cessions	(2,7)	(18,2)	(20,9)
Au 31 décembre 2004	54,2	29,5	83,7
<i>Valeur comptable nette</i>			
Au 31 décembre 2004	10,5	3,1	13,6
Au 31 décembre 2003	14,9	3,5	18,4

13. Dettes représentées par un titre

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après :

	Valeur nominale En millions d'euros	Ajustement à la juste valeur En millions d'euros	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Swap de devises à payer/(recevoir) En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2004 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2003 En millions d'euros
Couronne slovaque	15,8	4,6	20,4	(20,4)	-	-
Couronne tchèque	131,6	(51,6)	80,0	(80,0)	-	-
Dollar australien	1 141,9	(14,0)	1 127,9	(1 127,9)	-	-
Dollar canadien	30,8	2,5	33,3	(33,3)	-	-
Dollar des États-Unis	2 711,7	732,2	3 443,9	5 946,3	9 390,2	9 179,1
Dollar de Nouvelle-Zélande	50,3	1,9	52,2	(52,2)	-	-
Euro	1 279,1	(233,2)	1 045,9	374,4	1 420,3	1 556,3
Forint hongrois	84,5	3,9	88,4	(83,8)	4,6	5,4
Livre sterling	2 532,6	179,2	2 711,8	(999,7)	1 712,1	1 745,2
Nouveau dollar de Taiwan	463,2	11,7	474,9	(474,9)	-	-
Or en lingots	205,4	-	205,4	(205,4)	-	-
Rand sud-africain	1 172,3	(576,0)	596,3	(596,3)	-	-
Yen japonais	2 808,2	207,8	3 016,0	(2 623,5)	392,5	572,0
Zloty polonais	57,3	11,9	69,2	(23,3)	45,9	53,2
Au 31 décembre	12 684,7	280,9	12 965,6	-	12 965,6	13 111,2

Durant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 358 millions d'euros (2003 : 463 millions d'euros) d'où un gain net de 24,9 millions d'euros (2003 : 13,4 millions d'euros).

14. Autres passifs

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Juste valeur des instruments dérivés	677,9	926,0
Opérations de trésorerie en attente de règlement	314,7	118,7
Intérêts à payer	131,8	179,3
Autres	378,1	411,9
Au 31 décembre	1 502,5	1 635,9

15. Capital souscrit

	2004 Nombre d'actions	2004 Total En millions d'euros	2003 Nombre d'actions	2003 Total En millions d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000,0	2 000 000	20 000,0
<i>Dont :</i>				
Souscriptions par les membres – capital initial	991 975	9 919,8	991 975	9 919,8
Souscriptions par les membres – augmentation de capital	986 975	9 869,7	986 975	9 869,7
Sous-total – Capital souscrit	1 978 950	19 789,5	1 978 950	19 789,5
Actions non allouées ¹	6 050	60,5	6 050	60,5
Capital autorisé et émis	1 985 000	19 850,0	1 985 000	19 850,0
Actions non encore souscrites	15 000	150,0	15 000	150,0
Au 31 décembre	2 000 000	20 000,0	2 000 000	20 000,0

¹ Actions en principe mises à la disposition des nouveaux membres et des membres existants.

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées. Si un pays ou une entité membre se retire de la Banque, le capital social est remboursable à la condition qu'il ne soit pas requis pour régler ses obligations directes et ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participation ou garanties contractées avant son retrait reste impayée.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Jusqu'à 50 % de chaque versement pouvait être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'effectuera en huit versements égaux annuels et jusqu'à 60 % de chaque versement

pourra être effectué par un membre au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. Le Conseil d'administration a approuvé une politique d'encaissement en trois versements annuels de même montant pour les billets à ordre émis pour le capital initial, et cinq versements annuels pour ceux liés à une augmentation de capital.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et callable souscrit par chaque membre, le montant des parts non allouées et des droits de vote, figure au tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas payé une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

État résumé du capital libéré à recevoir :

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Capital souscrit libéré :		
Espèces et billets à ordre non encore encaissables	546,4	826,3
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	18,1	16,9
Billets à ordre encaissables mais non reçus	3,2	4,3
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	567,7	847,5

Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle pour tenir compte des versements échelonnés à venir.

15. Capital souscrit (suite)

État des souscriptions au capital Au 31 décembre 2004	Total actions (nombre)	Voix pouvant être examinées ¹ (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré ² En millions d'euros
Membres					
Albanie	2 000	1 522	20,0	14,8	5,2
Allemagne	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Arménie	1 000	643	10,0	7,4	2,6
Australie	20 000	20 000	200,0	147,5	52,5
Autriche	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Azerbaïdjan	2 000	1 216	20,0	14,8	5,2
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600,0	442,5	157,5
Bélarus	4 000	4 000	40,0	29,5	10,5
Belgique	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Bosnie-Herzégovine	3 380	3 380	33,8	24,9	8,9
Bulgarie	15 800	15 800	158,0	116,5	41,5
Canada	68 000	68 000	680,0	501,5	178,5
Chypre	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Communauté européenne	60 000	60 000	600,0	442,5	157,5
Corée, République de	20 000	20 000	200,0	147,5	52,5
Croatie	7 292	7 292	72,9	53,8	19,1
Danemark	24 000	24 000	240,0	177,0	63,0
Égypte	2 000	1 750	20,0	14,8	5,2
ERY de Macédoine	1 382	1 382	13,8	10,2	3,6
Espagne	68 000	68 000	680,0	501,5	178,5
Estonie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
États-Unis d'Amérique	200 000	199 845	2 000,0	1 475,0	525,0
Fédération de Russie	80 000	80 000	800,0	590,0	210,0
Finlande	25 000	25 000	250,0	184,4	65,6
France	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Géorgie	2 000	492	20,0	14,8	5,2
Grèce	13 000	13 000	130,0	95,8	34,2
Hongrie	15 800	15 800	158,0	116,5	41,5
Irlande	6 000	6 000	60,0	44,2	15,8
Islande	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Israël	13 000	13 000	130,0	95,8	34,2
Italie	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Japon	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Kazakhstan	4 600	4 600	46,0	33,9	12,1
Lettonie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Liechtenstein	400	400	4,0	2,9	1,1
Lituanie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Luxembourg	4 000	4 000	40,0	29,5	10,5
Malte	200	200	2,0	1,5	0,5
Maroc	1 000	1 000	10,0	7,0	3,0
Mexique	3 000	3 000	30,0	21,0	9,0
Moldova	2 000	1 076	20,0	14,8	5,2
Mongolie	200	200	2,0	1,5	0,5
Norvège	25 000	25 000	250,0	184,4	65,6
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10,0	7,0	3,0
Ouzbékistan	4 200	4 200	42,0	30,9	11,1
Pays-Bas	49 600	49 600	496,0	365,8	130,2
Pologne	25 600	25 600	256,0	188,8	67,2
Portugal	8 400	8 400	84,0	61,9	22,1
République kirghize	2 000	792	20,0	14,8	5,2
République slovaque	8 534	8 534	85,3	62,9	22,4
République tchèque	17 066	17 066	170,7	125,8	44,9
Roumanie	9 600	9 312	96,0	70,8	25,2
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Serbie-et-Monténégro	9 350	9 350	93,5	68,9	24,6
Slovénie	4 196	4 196	42,0	30,9	11,1
Suède	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Suisse	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Tadjikistan	2 000	386	20,0	14,8	5,2
Turkménistan	200	152	2,0	1,5	0,5
Turquie	23 000	23 000	230,0	169,6	60,4
Ukraine	16 000	14 000	160,0	118,0	42,0
Capital souscrit par les membres	1 978 950	1 969 336	19 789,5	14 592,8	5 196,7
Actions non allouées	6 050		60,5		
Capital autorisé et émis	1 985 000		19 850,0		

¹ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus au titre des obligations des membres relatives au capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 978 950 (2003 : 1 978 950).

² Sur le capital libéré, 4,9 milliards d'euros ont été reçus (2003 : 4,6 milliards d'euros). Une fraction d'environ 0,3 milliard d'euros n'est pas encore échue (2003 : 0,6 milliard d'euros), fraction dont la plus grande partie correspond essentiellement à l'augmentation de capital et qui sera exigible le 15 avril 2005 ou avant cette date.

16. Réserves et bénéfices non distribués

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Réserve de réévaluation – investissements disponibles à la vente		
Au 1er janvier	291,6	271,1
Gains nets dus aux variations en juste valeur	523,4	93,4
Pertes nettes passées en bénéfices nets (évolution de la dépréciation)	–	13,0
Gains nets passés en bénéfices nets après cession	(38,6)	(85,9)
Au 31 décembre	776,4	291,6
Réserve de couverture – couvertures de flux		
Au 1er janvier	(9,7)	(2,6)
Gains nets/(pertes) dus aux variations en juste valeur	9,3	(7,1)
Au 31 décembre	(0,4)	(9,7)
Autres		
Au 1er janvier	119,1	152,0
Impôt interne pour l'année	4,6	4,4
Ajustement en valeur actuelle pour le capital libéré recevable	–	(67,5)
Transférés des bénéfices non distribués	14,9	30,2
Au 31 décembre	138,6	119,1
Bénéfices non distribués		
Au 1er janvier	425,7	83,0
Commissions désignées pour l'exercice précédent	(10,8)	(5,3)
Transférés à la rubrique Autres	(14,9)	(30,2)
Bénéfice net de l'exercice	297,7	378,2
Au 31 décembre	697,7	425,7
Total de la réserve générale	1 612,3	826,7
Réserve spéciale		
Au 1er janvier	162,9	157,6
Commissions désignées pour l'exercice précédent	10,8	5,3
Au 31 décembre	173,7	162,9
Total des réserves et des bénéfices non distribués	1 786,0	989,6

Figure dans la **réserve générale** l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord portant création de la BERD, qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, le solde lié à l'impôt interne était de 52,7 millions d'euros (2003 : 48,1 millions d'euros). La réserve générale comprend un ajustement visant à rétablir en valeur actuelle le capital libéré à recevoir de la Banque. Le capital à recevoir et les réserves seront progressivement portés à leur valeur future en 2009 lorsque la dernière tranche de capital viendra à échéance. La disparition de la décote du bilan sera portée au compte de résultat pendant cette période et un transfert des bénéfices non distribués vers les réserves générales sera effectué en conséquence.

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** pour lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Ladite réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, par affectation de 100 % des commissions désignées à cet effet reçues par la Banque au titre de prêts, garanties sur prêts et garanties d'émission de titres. La réserve spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, un montant égal à 13,9 millions d'euros (2003 : 10,8 millions d'euros) de commissions désignées portées au compte de résultat sera déduit en 2005 du bénéfice de l'exercice 2004 et affecté à la réserve spéciale.

17. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux pour certains de ses bureaux résidents dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers et la Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer, qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché, est révisé tous les cinq ans. La dernière révision s'est achevée en mars 2002 et a pris effet le 25 décembre 2001. À la suite de cette révision, la Banque a réexaminé ses besoins en termes de locaux et a engagé des négociations avec le

propriétaire actuel. Celles-ci se sont conclues en avril 2003 par un accord prévoyant :

- la suppression de la clause de résiliation en 2006 ;
- la prolongation du bail de 2016 à 2022 ;
- une période d'exemption de loyer jusqu'au 25 novembre 2006 ;
- la suppression de l'obligation de remise en l'état d'origine à l'expiration du bail.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

Montants payables :	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Dans un délai de un an	1,7	2,2
Dans un délai de un à cinq ans	85,1	58,7
Dans un délai supérieur à cinq ans	348,9	375,4
Au 31 décembre	435,7	436,3
Dépenses	25,5	29,7

La Banque a conclu des accords de sous-location pour un étage du bâtiment abritant son siège et une partie du bureau résident de Moscou. Le montant minimum des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

Montants à recevoir :	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Dans un délai de un an	3,1	3,1
Dans un délai de un à cinq ans	0,8	3,8
Au 31 décembre	3,9	6,9
Revenus	4,4	12,7

18. Régime de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations déterminées

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations déterminées en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2002. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants inscrits au bilan sont les suivants :

	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	101,4	84,2
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(89,6)	(75,3)
	11,8	8,9
Pertes actuarielles non comptabilisées ¹	25,3	27,3
Charges constatées d'avance au 31 décembre	37,1	36,2

Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs") :

Au 1er janvier	36,2	39,4
Variations de change	-	(3,2)
Contributions versées	12,8	12,3
Total des dépenses indiquées ci-après	(11,9)	(12,3)
Au 31 décembre	37,1	36,2

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

Coût actuel des prestations	(12,5)	(11,0)
Coût des intérêts	(4,8)	(4,2)
Rendement attendu de l'actif ²	6,7	5,1
Amortissement du déficit actuariel	(1,3)	(2,2)
Total imputé aux dépenses de personnel	(11,9)	(12,3)

¹ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes historiques des pertes ont été un rendement des actifs du régime inférieur aux prévisions et une baisse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

² Le rendement de l'actif a été de 10,3 millions d'euros au cours de l'exercice (2003 : 15,7 millions d'euros).

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

Taux d'actualisation	5,30 %	5,50 %
Rendement attendu des actifs du plan	7,00 %	7,50 %
Future majoration des traitements	4,00 %	4,00 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 années	15 années

Les gains et pertes actuariels au-delà d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation au titre du régime de retraite à cotisations déterminées a été calculée à 6,1 millions d'euros (2003 : 5,8 millions d'euros) et a été inscrite dans les "frais administratifs".

19. Autres accords de fonds

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de subventions pour l'assistance technique et l'appui à l'investissement dans les pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont séparées des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2004, la Banque a géré 105 fonds de coopération technique (2003 : 90) représentant un total de 811,5 millions d'euros (2003 : 776,4 millions d'euros), dont 304,5 millions d'euros pour les programmes TACIS et PHARE de la Commission européenne dans le cadre des Mécanismes de Bangkok et de préparation d'investissements. Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait à 756,1 millions d'euros au 31 décembre 2004. À cette date, le montant total des fonds non engagés était de 97,1 millions d'euros. En outre, la Banque a conclu 79 accords de coopération technique pour des projets déterminés représentant des engagements d'un montant global de 49,5 millions d'euros.

Dans le cadre du cofinancement de projets, la Banque a également administré 18 accords de fonds de coopération en matière d'investissement, d'un montant total de 114,7 millions d'euros, et deux fonds de pré-adhésion d'un montant total de 34,8 millions d'euros.

Comme suite à une proposition du G7 qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays d'opérations, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Le CSN reçoit des contributions de pays donateurs qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2004, 15 contributeurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 267,6 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Lors du Sommet qui a eu lieu à Denver en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Ce Fonds a été créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement. Il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Ce Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2004, 23 contributeurs avaient pris des engagements d'un montant total de 591,6 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque, se sont fermement engagés à fermer et à mettre hors service leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230 avant une date donnée. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à gérer trois fonds internationaux pour le déclassé. Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds

pour Ignalina, Kozloduy et Bohunice. Il a également confirmé le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci permettront de financer des projets déterminés à l'appui de la première phase de déclassé des réacteurs concernés, des mesures financières indispensables pour la restructuration, la réhabilitation et la modernisation des secteurs liés à la production, à la transmission et à la distribution d'énergie ainsi que des améliorations d'efficacité énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer ces centrales nucléaires. Au 31 décembre 2004, 16 contributeurs s'étaient engagés à subventionner le fonds international pour le déclassé de la centrale d'Ignalina à hauteur de 334,3 millions d'euros, 11 s'étaient engagés à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 169,8 millions d'euros et neuf s'étaient engagés pour la centrale de Bohunice à hauteur de 134,3 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ces fonds.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une conférence avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et des institutions financières internationales actives dans la Dimension septentrionale. Lors de cette conférence, il a été décidé de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale pour renforcer et coordonner le financement dans cette région d'importants projets environnementaux à dimension transfrontières. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le Règlement du Fonds de soutien au Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire du Fonds. Le 31 décembre 2004, onze contributeurs s'étaient engagés pour une somme totale de 196,2 millions d'euros.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque dans le cadre des audits 2004 des fonds de coopération technique et des fonds pour la sûreté nucléaire se sont élevés à 245 000 euros (2003 : 191 000 euros). Par ailleurs, les honoraires des auditeurs de la Banque se sont élevés à 0,6 million d'euros en 2004 (2003 : 0,9 million d'euros) dans le cadre des services d'examen et de conseil financés par les fonds de coopération technique. Cette somme représente 0,8 % du total versé en 2004 (2003 : 1,2 %) par les fonds de coopération technique pour des services de conseil destinés à soutenir les investissements de la Banque dans les pays d'opérations. Ces contrats de conseil sont attribués conformément aux procédures normales de passation des marchés de la Banque. Les paiements aux auditeurs pour des services de consultation et de conseil pendant la période d'audit sont enregistrés selon la comptabilité de caisse et tiennent compte des paiements à PricewaterhouseCoopers.

20. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents comptes annuels n'est intervenu. Le 8 mars 2005, le Conseil d'administration a examiné les comptes annuels et en a autorisé la publication. Les comptes annuels seront soumis pour approbation à l'Assemblée annuelle des gouverneurs qui se tiendra le 22 mai 2005.

Résumé des fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2004, la Banque gérait douze fonds spéciaux, à savoir neuf fonds spéciaux d'investissement et trois fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un

résumé des comptes annuels de ces fonds spéciaux ainsi que des annonces de contribution par pays donateur. Les comptes annuels de chaque fonds spécial ont été audités séparément. Les comptes audités peuvent être obtenus sur demande auprès de la Banque. Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2004 des Fonds spéciaux se sont élevés à 70 000 euros (2003 : 67 800 euros).

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique :

Développer le secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie :

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé dans la Fédération de Russie.

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire :

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement de l'Italie :

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises dans certains pays d'opérations de la Banque.

Mécanisme spécial de financement des PME :

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque, en Roumanie et en Slovénie.

Fonds spécial pour la région des Balkans :

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, de la Roumanie et de la Serbie-Monténégro.

Fonds spécial de coopération technique de la BERD :

Financer des projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial de la BERD pour les PME :

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-Monténégro.

Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale :

Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme de facilitation du commerce en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.

Fonds spécial pour le financement municipal :

Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie.

Convention comptable – Fonds spéciaux d'investissement :

Les comptes annuels des Fonds spéciaux d'investissement ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les comptes annuels ont été préparés selon la comptabilisation aux coûts d'origine.

Convention comptable – Fonds spéciaux de coopération technique :

Les comptes annuels des fonds spéciaux de coopération technique ont été préparés selon la comptabilisation aux coûts d'origine. Les contributions et décaissements sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Le produit des intérêts et les charges d'exploitation sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice.

Fonds spéciaux d'investissement

Extrait du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2004	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant dotation aux provisions	415	(824)	121	84	(18 885)	(223)	(3 889)	(46)	33	(23 214)
(Constitution)/reprise de provisions pour dépréciation et paiements sous garantie	(725)	550	(221)	(4 180)	1	–	(213)	(824)	–	(5 502)
(Perte)/bénéfice de l'exercice	(310)	(274)	(100)	(4 096)	(18 774)	(223)	(4 102)	(870)	33	(28 716)
Extrait du bilan au 31 décembre 2004										
Prêts	857	16 878	4 511	7 663	–	–	6 927	–	–	36 836
Provisions pour dépréciation	(12)	(2 951)	(968)	(925)	–	–	(852)	–	–	(5 708)
	845	13 927	3 543	6 738	–	–	6 075	–	–	31 128
Titre de participation	7 605	4 583	1 266	2 031	2 062	–	–	–	–	17 547
Provisions pour dépréciation	(3 732)	(1 704)	(704)	(2 031)	(609)	–	–	–	–	(8 780)
	3 873	2 879	562	–	1 453	–	–	–	–	8 767
Créances et autres actifs	35 305	20 584	13 606	14 378	29 607	10 801	3 662	8 962	7 033	143 938
Contributions à recevoir	–	–	2 931	–	70 000	–	1 559	–	23 000	97 490
Total de l'actif	40 023	37 390	20 642	21 116	101 060	10 801	11 296	8 962	30 033	281 323
Autres passifs et provisions pour dépréciation et paiements sous garantie	8	13 177	14	2 534	4 212	209	3 339	872	–	24 365
Contributions	41 500	59 351	22 608	21 935	155 000	12 766	35 386	9 443	30 000	387 989
Réserves et bénéfices non distribués	(1 485)	(35 138)	(1 980)	(3 353)	(58 152)	(2 174)	(27 429)	(1 353)	33	(131 031)
Total du passif et des ressources des donateurs	40 023	37 390	20 642	21 116	101 060	10 801	11 296	8 962	30 033	281 323
Lignes de crédit non utilisées et garanties	7 089	46 067	1 768	158	38 325	9 461	5 268	8 252	8 050	124 438

Fonds spéciaux de coopération technique

Extrait de l'état des variations de la situation financière et du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2004	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
Report	2 672	9 036	108	11 816
Contributions reçues	–	2 038	–	2 038
Intérêts et produits assimilés	22	96	1	119
Décassements	(1 090)	(2 474)	(28)	(3 592)
Autres charges d'exploitation	(6)	(339)	(1)	(346)
Solde disponible	1 598	8 357	80	10 035
Engagements cumulatifs approuvés	23 530	68 021	1 066	92 617
Décassements cumulatifs	(22 706)	(65 244)	(1 007)	(88 957)
Solde alloué des fonds	824	2 777	59	3 660
Solde non alloué des fonds	774	5 580	21	6 375
Solde disponible	1 598	8 357	80	10 035

Annonces de contributions aux fonds spéciaux, par pays donateur

	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage de risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux En milliers d'euros	
Allemagne	–	9 843	–	–	–	2 250	–	2 389	–	–	3 025	–	17 507
Autriche	–	–	–	–	–	276	–	–	–	–	–	–	276
Canada	–	2 707	–	–	–	1 472	–	–	–	–	4 309	–	8 488
Communauté européenne	–	–	–	155 000	–	–	–	30 000	–	–	–	–	185 000
Danemark	8 940	–	–	–	–	750	–	–	1 450	–	–	–	11 140
États-Unis d'Amérique	–	7 192	1 716	–	–	–	35 386	–	–	–	29 695	–	73 989
Finlande	8 629	–	–	–	–	–	–	–	1 411	–	–	–	10 040
France	–	7 686	–	–	–	–	–	–	–	–	4 980	–	12 666
Islande	427	–	–	–	–	–	–	–	69	–	–	–	496
Italie	–	8 401	–	21 935	–	–	–	–	–	–	1 360	–	31 696
Japon	–	21 162	–	–	–	–	–	–	–	–	3 295	–	24 457
Norvège	7 732	–	–	–	–	1 145	–	–	1 256	–	–	–	10 133
Pays-Bas	–	–	9 500	–	–	1 160	–	–	–	–	–	–	10 660
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12 824	247	13 071
Suède	15 772	–	–	–	–	–	–	–	2 564	–	–	–	18 336
Suisse	–	2 360	–	–	–	4 218	–	7 054	–	–	1 244	–	14 876
Taipei chinois	–	–	11 392	–	–	1 495	–	–	–	–	–	–	12 887
Total au 31 décembre 2004	41 500	59 351	22 608	21 935	155 000	12 766	35 386	9 443	30 000	6 750	60 732	247	455 718

Responsabilité en matière d'information financière

Rapport des auditeurs indépendants

À l'attention des Gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à une vérification de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) publiée dans le Rapport financier de 2004 selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO). Il incombe aux dirigeants de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements* (ISAE) 3000 (révisée). Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des comptes annuels destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des comptes annuels selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la Banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la Direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les comptes annuels.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque publiée dans le Rapport financier de 2004 selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO).

Nous avons également procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à la vérification des comptes annuels de la Banque et avons émis, dans notre rapport en date du 8 mars 2005, une opinion sans réserve.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables et auditeurs agréés
Londres

Le 8 mars 2005

La maintenance et l'intégrité du site web de la Banque relèvent de la responsabilité du Président. Les travaux des auditeurs indépendants ne prennent pas en considération ces questions et, en conséquence, les auditeurs ne sauraient être tenus responsables d'éventuelles modifications apportées aux comptes annuels depuis leur présentation initiale sur le site web.

Rapport des auditeurs indépendants aux Gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, à savoir : compte de résultat, bilan, variations des capitaux propres, tableau de financement et notes annexes aux comptes annuels (les "comptes annuels").

Responsabilités respectives du Président et des auditeurs

Le Président est chargé d'établir les comptes annuels conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Notre tâche consiste à vérifier les comptes annuels conformément aux normes internationales d'audit qui leur sont applicables. Le présent rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.

Nous vous indiquons si, selon notre opinion, les comptes annuels sont présentés d'une manière impartiale, conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du Rapport financier n'est pas en accord avec les comptes annuels, si la Banque n'a pas tenu de livres comptables en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance d'autres éléments d'information publiés dans le Rapport financier et examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les comptes annuels. Ces autres éléments d'information sont exclusivement : principaux repères, résultats financiers et résumé des fonds spéciaux.

Fondement de l'opinion des auditeurs

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Un audit consiste notamment à examiner, en les vérifiant, les éléments cités à l'appui des montants et informations présentés dans les comptes annuels. Un audit consiste également à examiner les principales évaluations et décisions des responsables dans l'établissement des comptes annuels, et à décider si les principes comptables utilisés correspondent à la situation financière de la Banque, s'ils sont appliqués d'une manière uniforme et suffisamment transparents.

Nous avons préparé et effectué notre audit afin d'obtenir toutes les informations et explications que nous jugions nécessaires pour disposer des preuves qui nous permettraient d'être raisonnablement certains que les comptes annuels ne contiennent aucune inexactitude importante, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou de toute autre forme d'irrégularité ou d'erreur. Pour former notre opinion, nous avons également évalué le caractère adéquat des données d'information fournies dans les comptes annuels.

Opinion

Selon notre opinion, les comptes annuels donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2004 ainsi que du bénéfice de l'exercice clos à cette même date, et ils ont été convenablement établis conformément aux normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.



PricewaterhouseCoopers LLP
Experts-comptables et auditeurs agréés
Londres

Le 8 mars 2005

La maintenance et l'intégrité du site web de la Banque relèvent de la responsabilité du Président. Les travaux des auditeurs indépendants ne prennent pas en considération ces questions et, en conséquence, les auditeurs ne sauraient être tenus responsables d'éventuelles modifications apportées aux comptes annuels depuis leur présentation initiale sur le site web.

Publié par la

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rédigé et édité par le Service des publications du Département de la communication.

Versions allemande, française et russe établies par le Service des langues.

Maquette conçue et document produit par le Service du graphisme.

Imprimé en Angleterre par Stabur Graphics, dans le cadre de programmes de recyclage des déchets et du papier.



Couverture et texte imprimés sur PhoeniXmotion Xenon, papier fabriqué sans utilisation d'acide ou de chlore.
Ces types de papier sont sans danger pour l'environnement, avec de faibles émissions en cours de fabrication.

ref: 6292

Couverture : Marché en République kirghize.

Photographe : Vladimir Pirogov.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7338 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100
SWIFT : EBRDGB2L

Site web

www.ebrd.com

Demandes relatives aux publications

Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Demandes de renseignements sur la BERD

Téléphone : +44 20 7338 6372
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : generalenquiries@ebrd.com

Demandes de renseignements sur les projets

Téléphone : +44 20 7338 7168
Télécopie : +44 20 7338 7380
Courriel : projectenquiries@ebrd.com